

Émergence et registre d'action des associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) en périurbain : quel lien au territoire ?

Marianne Chometon

Volume 11, Number 2, September 2011

Acteurs et projets au cœur des agricultures urbaines et périurbaines

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1009355ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Chometon, M. (2011). Émergence et registre d'action des associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) en périurbain : quel lien au territoire ? *VertigO*, 11(2).

Article abstract

Agriculture, in periurban areas, is in an ambivalent situation : it is weak because of the urbanisation process and in the other hand it guarantees periurban' attractiveness. By a case study we search to understand how AMAP can support agriculture in these areas. The case of Cheires AMAP (Auvergne, France) shows that the support is visible at local level by assuring producers of outlets and at the regional level by sharing information with other AMAP in order to settle new producers.



Marianne Chometon

Émergence et registre d'action des associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) en périurbain : quel lien au territoire ?

Introduction

- 1 Depuis le recensement de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) de 1975, on ne cesse de constater l'attrait croissant pour les périphéries des villes. Si ces zones devenues " périurbaines " sont l'objet d'un tel engouement, c'est que, pour nombre de ménages, elles donnent l'opportunité d'accéder à la maison individuelle tout en bénéficiant des avantages combinés de la ville (emploi, services) et de la " campagne " (cadre de vie, paysage). Il s'agit de se rapprocher de la " nature " tout en maintenant des pratiques urbaines. Ce sont les espaces libres et ouverts¹ qui suscitent l'attrait à la périphérie des villes : l'accès à ces espaces constitue " l'identité profonde du tiers espace, celle que les habitants aiment à mettre en avant plus que tout autre " (Vanier, 2008).
- 2 L'agriculture occupe une bonne partie de ces espaces libres et ouverts, dont elle est par conséquent garante. Alors même qu'elle assure les aménités (cadre de vie, paysages, équilibres écologiques) qui font l'attractivité du périurbain, elle n'y a cependant pas la part belle. Face aux nouveaux résidents et aux nouvelles activités qui s'y sont développées (service à la personne, commerce, artisanat), elle ne constitue plus le secteur dominant ni au plan démographique, ni au plan économique. Ainsi, plusieurs travaux constatent que les logiques agricoles sont souvent mal connues et acceptées des autres résidents de ces territoires, conduisant, ici ou là, à des conflits d'usage (Caron et Torre, 2002), ou au contraire à une adaptation des pratiques agricoles au mode de vie des nouveaux résidents (Bernard et al., 2006). Suivant les contextes locaux, le monde agricole ne participe encore que faiblement aux projets de territoires alliant agglomérations et leurs périphéries (Duvernoy et al, 2005 ; Loudiyi et al., 2010). Dans le périurbain comme ailleurs, les superficies tendent à se maintenir, mais le nombre d'exploitations diminue, les exploitations avoisinantes s'agrandissant. Par ailleurs, dans certaines régions urbaines les propriétaires modifient les conditions de fermage des terres susceptibles d'être urbanisées (Jarrige et al., 2003). Les baux précaires se développent, le prix de la location augmente (Jouve et al., 2004). La fonctionnalité des parcelles est également diminuée du fait de leur morcellement ou des difficultés d'accès.
- 3 La résistance du foncier agricole face à l'étalement urbain dépend non seulement des configurations des agglomérations (de leur histoire, de leur taille, de leur fonction), de celles des exploitations agricoles (de l'histoire rurale, des structures des propriétés, des types de systèmes de production), mais aussi des liens fonctionnels que ces exploitations entretiennent avec la ville. L'agriculture de proximité, celle qui entretient une proximité fonctionnelle avec la ville notamment par la fonction d'approvisionnement alimentaire, même si elle reste soumise à ces problèmes, profite de ce positionnement périphérique. L'approvisionnement alimentaire des villes par l'agriculture à proximité est un phénomène ancien. Des ceintures vertes assuraient historiquement l'approvisionnement des villes, notamment pour les fruits et légumes via des marchés de plein vent (Pouleau-Moreau et Rouyres, 2000). Cependant, après un déclin au cours du XXe siècle lié à l'internationalisation des marchés, à l'industrialisation de plates-formes de distribution et au développement du transport routier frigorifique, on observe aujourd'hui une réactivation de la fonction alimentaire de l'agriculture à proximité des villes (Aubry et Chiffolleau, 2009 ; Poulot, 2008 ; Aubry et al, 2010).
- 4 Les liens entre la ville et les espaces agricoles sont anciens. S'ils ont été rompus à partir des années 1960, du fait de certains progrès techniques (industrie, transport,...) et du mouvement général de dé-territorialisation de l'agriculture (Prével, 2007 ; Rieurtort,

2009), aujourd'hui, les liens entre la ville et son agriculture se font plus étroits comme en témoigne un raccourcissement des circuits d'approvisionnement alimentaire non seulement en terme de nombre d'intermédiaires, mais aussi de distance géographique (mouvement de reterritorialisation de l'agriculture (Rieutort, 2009).

5 Le renouveau des circuits courts alimentaires se réalise au travers de la réactivation de modalités de vente traditionnelle telles que les marchés de plein-vent, mais également dans l'émergence de systèmes agroalimentaires alternatifs (Venn et al. 2006), que nous définissons ici, comme « *des initiatives comportant des allégations de nouveaux liens entre production et consommation, ou en entre producteurs et consommateurs, en rupture avec le système « dominant »* » (Lamine et Deverre, 2010). Ce renouveau des circuits alimentaires donne à voir de nouvelles modalités de liens, entre la ville et l'agriculture, qui posent une série d'interrogations sur l'ancrage territorial de ces systèmes agroalimentaires alternatifs, c'est-à-dire sur la façon dont les dispositifs traduisent les enjeux du territoire et s'en saisissent, et en retour sur la façon dont ils modifient ces territoires. Pour le dire autrement, il s'agit de comprendre comment le territoire conditionne la construction de l'action collective et se trouve à son tour transformé par celle-ci. Ces interrogations renvoient par ailleurs aux aspects liés à la qualité des coordinations entre acteurs issus d'univers différents (dit simplement, sphère agricole et sphère civile), à leur légitimité à agir dans le secteur agricole et alimentaire, et plus largement aux processus de gouvernance. Si la littérature sur les circuits agroalimentaires alternatifs est aujourd'hui abondante (Lamine et Deverre, 2010), très peu de travaux mettent en avant la dimension géographique de ces derniers (rôle du territoire dans la structuration de l'action collective/effets de l'action des systèmes agroalimentaires alternatifs sur l'organisation et la transformation du territoire.

6 Notre texte aborde la question suivant différents points. Dans un premier temps, nous montrons pourquoi il est pertinent de questionner l'ancrage territorial et la construction de la capacité d'action des systèmes agroalimentaires alternatifs. Nous nous appuyons sur le cas des AMAP, une des figures de ces systèmes agroalimentaires alternatifs, qui donnent à voir de nouvelles modalités d'action, inscrites dans le renouvellement des liens entre agriculture et ville. Une étude de cas exploratoire située dans la couronne périurbaine de l'agglomération de Clermont-Ferrand (France), permet de comprendre de quelle manière, une localisation en périurbain peut jouer sur l'émergence d'une action collective, les modalités d'ancrage territorial de cette dernière, et les processus de construction des capacités d'action.

Les systèmes agroalimentaires alternatifs : ancrage territorial et processus de gouvernance

7 La montée des préoccupations environnementales (liées notamment au changement climatique ou à la préservation de la biodiversité, etc.), les questions de sécurité alimentaire, qu'elles soient de l'ordre de la qualité sanitaire (crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine entre 1986 et 2000) ou de la quantité (émeutes de la faim en 2007 à Mexico, en 2008 à Rabat, à Haïti ou encore en Somalie) font entrer l'agriculture dans le domaine des préoccupations collectives. Ceci engendre une remise en question du « *globalized agrifood system* » (Morgan et al., 2006). En effet, la demande sociale, qui, au sortir de la Seconde Guerre mondiale concernait la quantité se tourne vers la qualité (Goodman, 2003). Cette recherche de qualité se réalise au travers de nouveaux types de comportement d'achat : « *acheter sûr* », un label ou une marque garantie la qualité du produit ; « *acheter directement* », la proximité géographique et la connaissance du producteur donnent, pour certains consommateurs, une meilleure garantie quant à la traçabilité et aux modes de production ; « *la consommation engagée* » (Delpal et Hatchuel, 2007 ; Dubuisson-Quellier, 2009) qui concerne les consommateurs soucieux de l'impact de leur consommation, au niveau social, environnemental ou autre. Émergent donc, dans un contexte teinté d'incertitude et de besoins d'adaptation des systèmes agroalimentaires alternatifs (Lamine et Deverre, 2010).

8 Nous choisissons dans cette partie d'explorer les questions d'émergence et d'action des systèmes agroalimentaires alternatifs dans les territoires au travers de l'analyse de leur registre d'action et de leur ancrage territorial. Nous présenterons ensuite une des figures des systèmes

agroalimentaires alternatifs : les associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP).

La gouvernance endogène au prisme du militantisme pragmatique

- 9 L'émergence de nouveaux acteurs dans le secteur agricole constitue une caractéristique de l'agriculture de proximité. En effet, alors que l'agriculture conventionnelle est gérée par l'État et les organisations professionnelles agricoles (OPA), les systèmes agroalimentaires alternatifs s'appuient sur d'autres acteurs et notamment sur les consommateurs. S'ils étaient jusque-là exclus des prises de décisions concernant l'agriculture, ils se mobilisent désormais pour faire évoluer celle-ci dans le sens qu'ils jugent bon. Ces dispositifs leur permettent, non seulement de s'approvisionner en biens alimentaires de qualité, de choisir un mode de distribution en accord avec leurs valeurs, mais également d'acquiescer, à terme, plus de poids dans les prises de décision concernant l'agriculture. Ainsi constitués en collectif, se pose alors la question de leur capacité à se faire entendre face aux acteurs décisionnaires classiques de l'agriculture. La place des systèmes agroalimentaires alternatifs face au modèle agricole dominant et leur capacité à transformer les relations de pouvoir au sein des sphères agricole et alimentaire constituent à ce titre des débats dominants dans la littérature de l'analyse de ces systèmes (Lamine et Deverre, 2010).
- 10 L'émergence de ces nouveaux acteurs de l'agriculture s'inscrit dans une transformation plus large de l'action publique². L'action publique connaît en effet, d'incessants changements tant en ce qui concerne la définition de ses finalités que dans ses modalités d'exercice (Laborier et Trom, 2003). Elle ne résulte plus seulement de décisions prises par les pouvoirs publics, mais est, au contraire définie et mise en place par une pluralité d'acteurs. C'est ce que l'on appelle la gouvernance (Gaudin, 1998 ; Papadopoulos, 2003 ; Moreau-Defarges, 2003). Une part de ces acteurs appartient à la société civile, on parle alors de gouvernance endogène, entendue comme le processus de coordination entre acteurs impulsé par les acteurs de la société civile), par opposition à la gouvernance exogène qui est un processus de coordination entre acteurs impulsé par les acteurs institutionnels (Beuret et Cadoret, 2007).
- 11 Si les phénomènes de gouvernance endogène sont une nouvelle façon d'envisager l'action publique, pour autant, les projets des acteurs locaux et les mobilisations collectives à l'échelle locale ne relèvent pas nécessairement tous de l'action publique. Se pose alors la question des modalités d'émergence de ces nouveaux acteurs, de leur influence sur l'action publique, de leur positionnement vis-à-vis des acteurs institutionnels. Nous faisons ici l'hypothèse que l'accession au statut d'acteur de la gouvernance résulte du passage d'une action collective locale à une action publique territoriale. Pour le dire autrement, la reconnaissance et la légitimité de ces acteurs résultent de leur capacité à passer d'une action conduite sur un petit espace d'action (la commune par exemple), mobilisant un nombre restreint d'acteurs et portant sur un champ d'action simple, à une action conduite à un niveau d'organisation supérieur, fruit de la coordination d'une multitude d'acteurs. Le passage à une échelle spatiale plus large et la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs constitueraient un accroissement de la capacité d'action dans la mesure où les actions engagées s'appliquent sur un territoire plus grand et concernent une multitude de champs.
- 12 Nous cherchons dans ce texte à éclairer ces questions. Il nous semble pertinent pour saisir la construction de la capacité d'action de ces systèmes agroalimentaires alternatifs et la possibilité qu'ils ont à prendre du pouvoir au sein de la sphère agricole, de porter un regard sur leur registre d'action, sur la façon dont ils pensent et définissent leur façon d'agir. Ces nouveaux acteurs qu'on pourrait rassembler sous l'étiquette de la *société civile* ou du *tiers secteur*, nous semblent correspondre, pour une part d'entre eux, à ce que Jacques Ion (2005) appelle les militants pragmatiques. Le *militantisme pragmatique* résulte d'un renouvellement des façons de s'engager dans l'espace public : plutôt que de revendiquer au sein d'une organisation syndicale ou politique, il s'agit d'abord d'agir, *hic et nunc*, de changer, même à très petite échelle, une situation problématique. « *Cette visée pragmatique de l'engagement résonne comme une réaction à la fatalité, une manière d'agir rapidement quand il paraît impossible d'attendre. Elle s'inscrit dans le sentiment d'une certaine impuissance des pouvoirs*

publics à traiter rapidement des problèmes lancinants ». Les rares analyses sur la gouvernance endogène (Jouen, 2008 ; Bertrand et Moquay, 2004) ont en effet montré que ces processus s'inscrivent en réaction au sentiment que les pouvoirs publics ne semblent pas vouloir ou pouvoir se saisir de problèmes récurrents. « *Les initiatives de concertation viennent corriger ou compléter l'action publique là où les acteurs locaux la jugent défailante ou lacunaire. Certaines initiatives sont directement en relation avec des politiques publiques et affichent clairement un objectif correctif* » (Beuret et Cadoret, 2008).

- 13 Considérer la gouvernance endogène sous l'angle du militantisme pragmatique permet de mieux penser la relation de ces acteurs informels avec les pouvoirs institutionnels. On peut d'abord mettre en avant, qu'au-delà de la visée pragmatique de l'engagement, l'action de ces nouveaux militants a pour effet de mettre en lumière des problèmes qui semblent insuffisamment pris en charge dans le cadre des politiques publiques, et parallèlement, de faire exister socialement de nouveaux acteurs (Ion et al., 2005).

Quel ancrage territorial pour les systèmes agroalimentaires alternatifs ?

- 14 Les systèmes agroalimentaires alternatifs revendiquent un lien fort au local et au territoire. Ils se posent en réponse aux problèmes que pose le système agricole globalisé. La relocalisation de la production et de la consommation apparaît comme une façon de résoudre ces problèmes. Ainsi, la reterritorialisation de l'agriculture semble être une réponse à la demande sociale de qualité. Par agriculture re-territorisée, on entend une agriculture durable au plan des modes de production, s'appuyant sur des systèmes de production agro-tertiaires et faisant fortement référence aux territoires, aux terroirs (Rieutort, 2009). Cependant, peu de travaux ont analysé les systèmes agroalimentaires alternatifs sous l'angle géographique (Prally et al., 2009). Nous proposons ici une approche géographique des systèmes agroalimentaires alternatifs par l'analyse de l'articulation de la proximité géographique et de la proximité sociale et par celle du rôle joué par le territoire dans l'émergence de l'action collective.
- 15 Les consommateurs sont à la recherche d'une plus grande proximité avec la production de leurs biens alimentaires, cette proximité est perçue comme un gage de qualité, cependant le lien entre proximité géographique (faible distance entre localisations des lieux de production et de consommation) et proximité sociale (interconnaissance, partage de valeurs, de normes) reste flou au sein de ces dispositifs. Cette notion de proximité est largement abordée sur le plan théorique par l'économie dite de la proximité (Gilly, Torre, 2000 ; Pecqueur, Zimmerman, 2004) qui considère que certaines dynamiques sociales (relation de confiance, de solidarité, de proximité entre les agents) peuvent conforter l'action collective. Classiquement, on oppose la proximité organisée à la proximité géographique. La première renvoie à des relations effectives entre des agents selon des interactions marchandes ou non marchandes, intentionnelles ou non intentionnelles, mais aussi avec des relations symboliques entre des acteurs qui partagent les mêmes valeurs, règles ou modèles, la seconde fait référence à la localisation des interactions entre les agents au sein d'un même espace, d'un même « territoire » qui facilite alors les relations sociales et culturelles. En réalité, ces deux formes de proximité paraissent complémentaires et s'articulent entre elles : la proximité géographique peut faciliter les échanges (de produits, d'informations, de valeurs) et les logiques d'appartenance et de similitude (Angeon et al., 2006). L'articulation entre proximité sociale et proximité géographique est à associer à celle du rôle du territoire dans l'émergence et la construction du registre d'action des systèmes agroalimentaires alternatifs.
- 16 Les formes des systèmes agroalimentaires alternatifs sont variées et dépendent fortement des contextes nationaux dans lesquels ils émergent. La variété des dispositifs de commercialisation et leur caractère plus ou moins innovants dépendent à l'ensemble des enjeux socio-économiques auxquels ils se rattachent. En Grande-Bretagne, dans un contexte marqué par les crises sanitaires (telle que la crise d'encéphalopathie spongiforme bovine ou celle de la fièvre aphteuse), l'accent est mis sur la confiance retrouvée par le rapprochement des consommateurs et des producteurs (Holloway et Kneafsey, 2000 ; La Trobe, 2001 ; Kirwan, 2004 ; Ilbery et Maye, 2007). Les modalités de commercialisation qui suscitent alors le plus

d'intérêt sont la vente directement à la ferme ou les marchés de producteurs. Aux États-Unis, les préoccupations de sécurité et de sûreté alimentaires ont favorisé le développement des jardins communautaires ou scolaires et des fermes urbaines (Feenstra, 1997, Levkoe, 2006). En Australie et Nouvelle-Zélande, l'opinion publique considère de plus en plus l'enjeu du maintien des petites exploitations. Dans ces pays, l'agriculture soutenue par la communauté (dont les associations pour le maintien de l'agriculture paysanne peuvent être la déclinaison française) est la modalité de circuits courts privilégiée pour répondre à cet enjeu (Coombes et Campbell, 1998 ; Lockie *et al.*, 2000, Campbell et Liepins, 2001 ; Lockie et Halpin, 2005). En Europe et plus spécifiquement en France et en Italie, les circuits courts sont davantage mis en lien avec le tourisme et la gastronomie. Ces différentes formes ne sont pas exclusives, les unes des autres ; plusieurs modalités peuvent coexister.

- 17 Alors que les modalités de distribution alimentaire sont fortement dépendantes des contextes dans lesquelles elles émergent, il est pertinent de chercher à mieux saisir le rôle du territoire dans les processus de construction des systèmes agroalimentaires alternatifs. Le territoire est-il levier ou objet des mobilisations (Raymond, 2007) ? On peut en effet distinguer deux formes de mobilisation territoriale : celle pour le territoire et celle par le territoire (Raymond, 2008). Dans le premier cas, c'est le territoire qui constitue l'objet même de la mobilisation : les acteurs se coordonnent pour répondre aux enjeux et problèmes posés par leur espace d'action, leur territoire. Le fait de partager un espace commun pousse à la coordination pour définir les grandes orientations de développement. Dans le second cas, le fait d'appartenir à un territoire commun joue un rôle fédérateur et peut susciter ainsi une mobilisation collective qui n'a pas pour objet le territoire lui-même. Il peut s'agir de gérer une ressource naturelle, d'agir face à un fait social ou un problème écologique par exemple. L'action engagée n'est pas limitée au territoire et peut associer des acteurs appartenant à d'autres territoires. Cette question du rôle du territoire dans l'émergence et la conduite de l'action collective est donc également liée à celle de l'articulation des logiques endogènes et exogènes : dans quelle mesure les actions conduites au sein d'un territoire se construisent au fil de la mobilisation et transcendent le découpage territorial préexistant peuvent-elles s'articuler avec celles menées au sein des territoires institutionnels ?
- 18 Ainsi, nous allons aborder les questions de l'émergence et de l'action des systèmes agroalimentaires alternatifs sur les territoires au travers de l'analyse de leur registre d'action et de leur ancrage territorial. Nous choisissons de porter notre attention sur une des figures de ces systèmes : les AMAP.

Les Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) comme figure des systèmes agroalimentaires alternatifs

- 19 En France, depuis 2001, les AMAP se développent de façon spectaculaire^{3,4}. À partir du site national des AMAP on estime qu'il y a environ 800 AMAP aujourd'hui en France⁵. En mettant en place des dispositifs militants, s'appuyant sur la proximité entre producteurs et consommateurs, elles constituent une des figures des systèmes agroalimentaires alternatifs.
- 20 Ces dispositifs de commercialisation relèvent de la vente directe, mais on ne peut les assimiler aux autres modalités de vente directe dans la mesure où ils n'ont pas pour but exclusif l'organisation d'un échange marchand. Les AMAP se fixent en effet pour objectif de satisfaire des besoins sociaux (quête de liens interpersonnels conviviaux) et environnementaux (production agricole respectueuse des ressources naturelles) et pas seulement de maximiser les profits⁶ (Maréchal, 2000). Alors que le mode de consommation dominant se fonde sur la liberté d'un choix individuel et instantané, choix exercé au sein d'une large gamme de produits, l'approvisionnement en biens alimentaires via une AMAP suppose, au contraire, un choix durable, imposé, restreint et s'inscrivant dans un collectif (Lamine, 2008). L'« amapien » n'a le choix, ni de la composition du panier, ni de son poids. Par ailleurs, il reste dépendant, dans son mode d'acquisition, du collectif c'est-à-dire des autres « amapiens », sans que l'échange marchand ne pourrait avoir lieu. Il doit également assumer son choix pour une période longue (la saison agricole), ce qui est plutôt rare pour ce qui concerne les biens alimentaires. Face à ce constat, il convient de s'interroger sur ce qui pousse les consommateurs à faire ce

choix si contraignant. De notre point de vue, si certains consommateurs choisissent ce mode d'acquisition à priori défavorable pour eux, c'est que ce choix est l'expression d'un pouvoir d'action plus fort que celui exercé dans un mode de consommation classique. S'il s'agit d'acquérir, dans les deux cas, des biens alimentaires, le choix du consommateur ne porte pas sur le même objet selon qu'on se place dans un mode de consommation classique ou dans une AMAP. Dans le premier cas, on choisit le produit lui-même, dans l'autre, l'origine et les conditions de sa production. L'« amapien » ne choisit pas le produit, mais la situation (un lieu, une personne, des modes de production). Le produit n'étant que la conséquence de la situation choisie et sur laquelle le consommateur a plus ou moins prise, puisqu'il lui est théoriquement possible de discuter les modes de production, même si cela peut être vécu, par les producteurs, comme de l'ingérence. C'est dans cette perspective d'accroissement du pouvoir d'action du consommateur qu'on peut comprendre l'acceptation pour celui-ci du principe de solidarité avec le producteur (panier plus ou moins lourd selon les aléas climatiques ou autres). Pour l'« amapien » le panier ne constitue pas seulement un ensemble de produits, il représente aussi la situation de production qu'il a choisie. C'est en quelque sorte une matérialisation de son pouvoir d'action.

21 La charte nationale des AMAP qui régit le fonctionnement de ces associations est le fruit d'une démarche militante. Elle fait référence à l'agriculture paysanne⁷, « *une agriculture paysanne locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement saine* »⁸. Ce modèle agricole est non seulement explicitement mentionné dans le premier principe de la charte, mais les huit principes suivants reprennent les principes de la charte de l'agriculture paysanne. Cette référence, comme le souligne Patrick Mundler (2008), « *sans être excessivement contraignante sur le fond, l'est davantage sur le plan idéologique, dans la mesure où elle est un mot d'ordre clairement situé syndicalement. Ainsi ce principe, s'il engage bien l'agriculteur sur des pratiques, l'engage également sur la façon de les nommer* ».

22 Il s'agit pour cette charte, bien plus de définir le cadre, l'esprit dans lequel les AMAP doivent se développer que de fixer des règles de fonctionnement très précises. Les huit points de la charte mettent l'accent sur trois aspects du dispositif. C'est un mode de vente où les consommateurs sont solidaires des producteurs. Ils s'engagent à acheter à l'avance une partie de la récolte. Ainsi ils sont dépendants des aléas de la production. Cet engagement est formalisé par l'établissement d'un contrat dans lequel est défini « un prix équitable entre consommateurs et producteurs ». C'est également un mode de vente actif pour les consommateurs, qui aiment d'ailleurs se faire appeler « consomm'acteurs ». Leur participation est demandée pour l'organisation des distributions (accueil des nouveaux, responsabilité des clés du local, du ménage, etc.) et pour l'animation de l'association. Dans certaines AMAP, ils participent de temps à autre à des travaux au sein des exploitations. Enfin et c'est là, un élément fondateur de ces dispositifs de commercialisation : il s'agit de vente directe. Par vente directe il est entendu qu'il est impossible pour le producteur de vendre des produits qui ne sont pas issus de son exploitation. Les consommateurs doivent obtenir une « information fréquente sur les produits ». La vente directe et la « proximité entre producteur et consommateurs » sont les conditions nécessaires à cet échange d'informations. Il s'agit d'une agriculture de proximité d'abord au sens géographique du terme : elle s'appuie sur le territoire en tant qu'espace physique et culturel et destine sa production à ce même territoire. Les maillons de la chaîne alimentaire restent concentrés dans une aire de proximité. C'est une agriculture par et pour le territoire. Le terme de proximité renvoie également à la proximité sociale : non seulement les modalités de vente directe sont l'occasion de rapprocher les producteurs et les consommateurs (Lamine, 2008 ; Amemiya, 2007), mais « *les circuits courts collectifs peuvent permettre de renouveler la coopération et la solidarité entre les producteurs* » (Grave et Chiffolleau, 2008).

23 La dimension militante des AMAP est à nuancer. En effet, si au départ, la majorité des consommateurs adhéraient à une AMAP par conviction idéologique⁹ au fil du temps, la population concernée est de moins en moins militante. Même si ce changement de public tant à faire craindre une détérioration des objectifs initiaux, il semble toutefois qu'il soit le signe que ce type de vente peut convenir à une part large de la population et non pas seulement à une frange militante. Le dynamisme actuel des AMAP est certainement attribuable au fait que ce

nouveau dispositif sait répondre aux préoccupations des consommateurs. Cependant, s'il peut constituer une alternative tout à fait pertinente pour une part de la population, il est à craindre que cette tendance exclue les populations les moins aisées.

24 À partir de ces constats, on part de l'hypothèse que le territoire conditionne l'émergence des nouveaux dispositifs de commercialisation et en retour que ceux-ci transforment le territoire. L'hypothèse est testée sur la démarche de projet d'une AMAP située dans la couronne périurbaine de Clermont-Ferrand (France) : l'AMAP des Cheires.

L'AMAP des Cheires

25 Nous allons d'abord présenter rapidement le contexte géographique de l'AMAP des Cheires pour exposer ensuite la démarche méthodologique que nous avons choisie pour saisir son ancrage territorial et son registre d'action que nous exposerons au travers du récit de la démarche de projet de l'AMAP. Nous discuterons, pour finir, les résultats de cette enquête exploratoire.

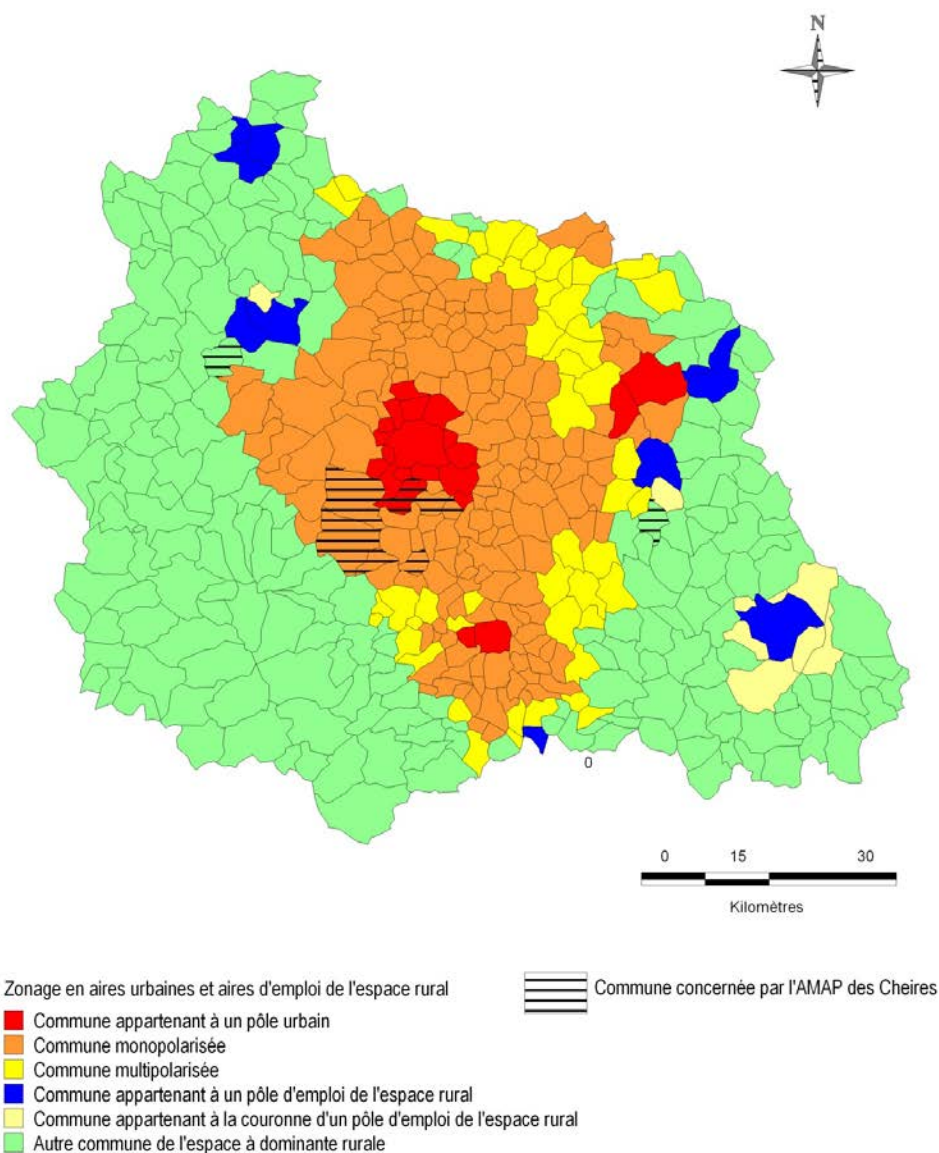
Entre capital naturel et pression urbaine

26 C'est parce que la commune d'Aydat (Puy-de-dôme) se caractérise par des qualités environnementales particulièrement marquées et qu'elle est dans le même temps soumise à une pression urbaine forte que nous avons choisi de porter notre questionnement sur l'AMAP de cette commune. Située dans le Parc Naturel Régional (PNR) des Volcans d'Auvergne, la commune d'Aydat est encadrée au Nord par la Chaîne des Puy et au Sud par le Massif du Sancy. Cette commune est traversée par une coulée de basalte (cheire) issue des Puy avoisinants. Cette cheire a provoqué la formation de deux lacs (le lac d'Aydat et le lac de la Cassière). Le tourisme de nature constitue l'activité économique principale de la commune. Dans le même temps, la proximité de l'autoroute A75 et de Clermont-Ferrand, capitale de la région Auvergne soumet ce territoire à la périurbanisation.

27 Le « territoire » de l'AMAP des Cheires est défini comme l'ensemble des communes sur lesquelles sont produits et consommés les biens alimentaires qui transitent par l'AMAP. La majeure partie de son territoire se situe dans la couronne périurbaine de Clermont-Ferrand, dont l'agglomération compte environ 300 000 habitants (Figure 1). L'îlot principal du territoire de l'AMAP (Figure 2), soumis à une pression urbaine forte, se situe dans la couronne périurbaine au sud-ouest de Clermont-Ferrand, entre la chaîne des Puy à l'ouest, et l'Allier et l'autoroute A75, à l'est. Deux vallées, formées par les rivières de la Monne et de la Veyre, structurent le territoire. Les deux autres communes de production sont plus éloignées : l'une dans les Combrailles (St-Jacques-d'Ambur), au nord-ouest du département et l'autre, dans le Livradois (Domaize), de l'autre côté de l'Allier. St-Jacques-d'Ambur est à 48 km du lieu de distribution de l'AMAP (une cinquantaine de minutes en voiture) et Domaize à 68km (un peu plus d'une heure en voiture).

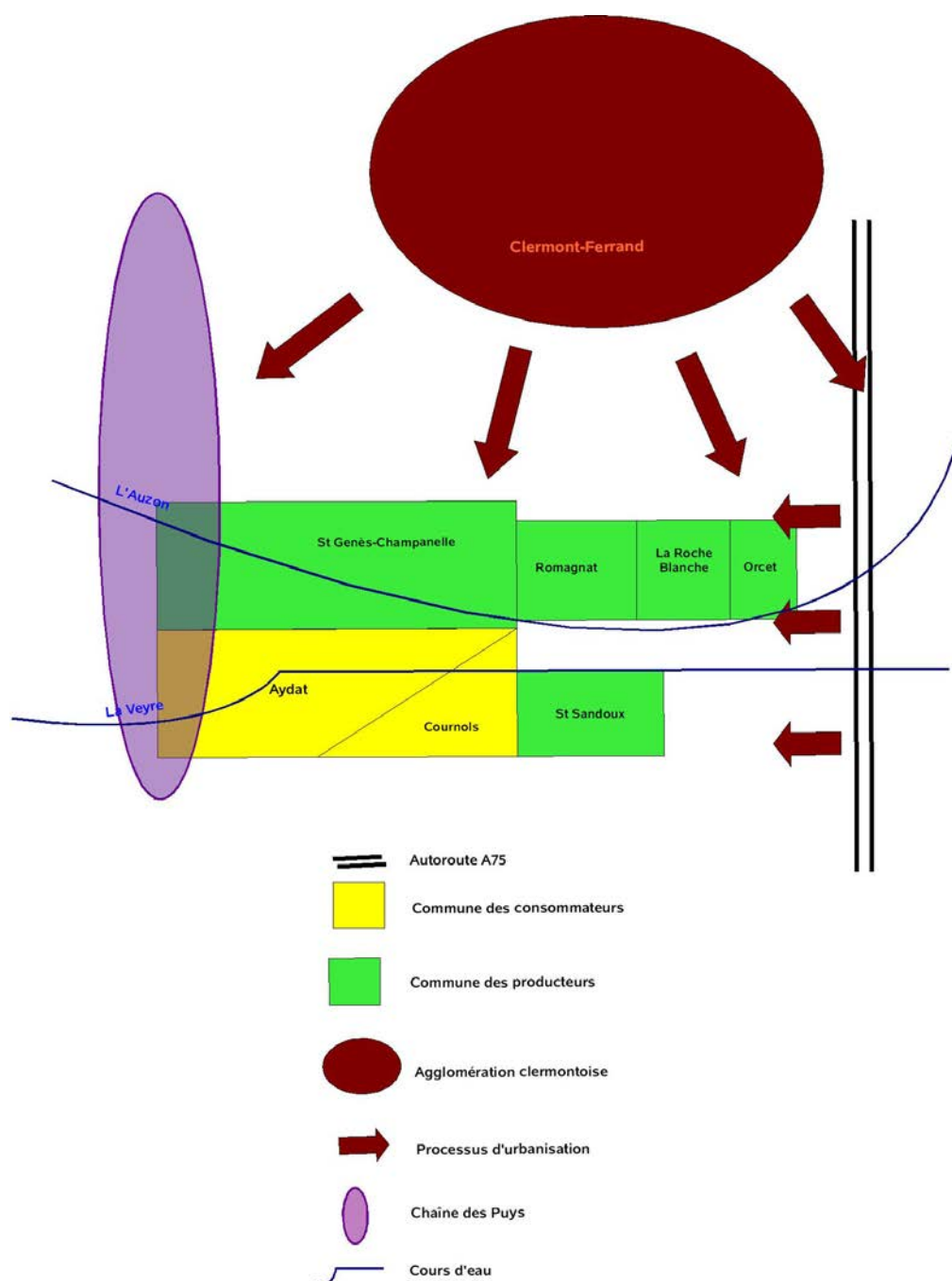
Figure 1. Le territoire de l'AMAP des Cheires dans la couronne périurbaine de Clermont-Ferrand

**Les communes de l'AMAP des Cheires en 2009
selon la typologie urbain/rural de l'INSEE**



Réalisation : Marianne Chometon, 25/02/2010
Source : INSEE, ZAUER 2009 - IGH, Géfa Communes - Enquête terrain Cheires AMAP 09

Figure 2. Situation de l'îlot principal du territoire de l'AMAP des Cheires



28 D'un point de vue agricole, à l'ouest des domiciles des consommateurs, se déploient des prairies naturelles de montagne avec un élevage bovin (lait, viande, zone AOP de l'AOC Saint-Nectaire). Les communes d'Aydat et Cournols, se situent dans une zone intermédiaire avec une production dominante en élevage et quelques cultures. À l'est, une zone plus diversifiée, correspond à un ancien terroir viticole et arboricole sur lequel ces productions traditionnelles ont cédé le pas aux cultures avec lesquelles elles cohabitent dans une mosaïque parcellaire plus complexe. Une étude de la chambre d'agriculture, réalisée sur le bassin versant de la Veyre et de la Monne évoque les restructurations profondes de l'agriculture sur ce territoire (Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, 2002) : plus de la moitié des exploitations ont disparu entre 1982 et 2002. Les spécialisations agricoles se sont poursuivies et le vieillissement de la population agricole s'est accentué. Le secteur de l'arboriculture et de la viticulture serait le plus représentatif de ce vieillissement. Il s'agit d'exploitations de petite taille, souvent non professionnelles et sans repreneurs. Elles se situent dans l'est du territoire, là où la pression urbaine est la plus importante. De fait, en parallèle à une agriculture considérée

comme dynamique que le haut du territoire, on assiste à l'Est à un développement des friches, essentiellement sur les anciens terrains de vignes et de vergers, à l'extension des cultures céréalières et à la progression des terres urbanisées.

Comprendre l'ancrage territorial et le registre d'action

- 29 L'enquête menée autour de l'AMAP des Cheires était à visée exploratoire. Elle s'inscrit à l'amont d'une thèse de doctorat en géographie¹⁰ où il s'agit d'interroger les processus de construction de l'interterritorialité¹¹ (Vanier, 2008) dans le développement de l'agriculture de proximité. Elle s'est déroulée, pour sa majeure partie, au mois d'avril 2009. L'objectif de cette enquête exploratoire est de saisir les contours de l'émergence et de l'action de l'AMAP sur son territoire. Cette analyse est réalisée à partir du registre d'action et de l'ancrage territorial. Le matériau de l'enquête est constitué de trois corpus : des enquêtes compréhensives, une analyse documentaire des productions associées à la construction de cette AMAP et de l'observation directe.
- 30 Il s'agissait d'abord d'identifier les acteurs du projet. Nous avons dans un premier temps pris contact par courriel avec un des membres actifs qui nous a ensuite dirigée vers les autres membres moteurs de l'association. Par la suite, nous avons été attentive, à toute autre mention d'acteurs. Nous avons rencontré les membres fondateurs de l'association. Six entretiens semi-directifs ont donc été réalisés avec des consommateurs¹², constituant encore aujourd'hui les membres actifs de l'association. Les entretiens, d'une durée comprise entre une heure et demie et deux heures, ont tous été enregistrés et retranscrits. Par ailleurs, nous avons assisté à quatre distributions de l'AMAP, à la journée de rencontre entre les AMAP d'Auvergne¹³ et enfin à la journée sur l'économie sociale et solidaire organisée par le conseil régional d'Auvergne¹⁴ lors de laquelle une AMAP du département était présente. Concernant les matériaux écrits, nous avons pu obtenir tous les documents de l'AMAP (Charte, statuts, règlement intérieur, contrats, questionnaires, courriers aux adhérents,...) ainsi qu'une copie du dossier " AMAP " d'un des membres actifs, dans lequel figurent les comptes rendus de réunion, les courriers entre les membres actifs ...
- 31 L'analyse de la documentation et des transcriptions d'entretiens, lors desquels nous invitons à parler de l'histoire de l'association, nous a permis d'identifier les références aux territoires ainsi que les qualifications y étant associées. À partir de cette base il s'agissait de comprendre comment les territoires, à des échelles éventuellement différentes, jouent dans l'émergence et la conduite du projet.
- 32 La nature des liens entre les acteurs du projet a été saisie afin de caractériser leur proximité sociale. Il s'agissait d'appréhender la fréquence des liens et leur type : plutôt formel, amical,... etc. Nous nous sommes particulièrement intéressées aux cadres dans lesquels se déroulent les rencontres (si elles donnent lieu à des repas, si elles se déroulent au domicile des membres ou dans des salles de réunions publiques,...). Il s'agissait également de voir si les membres se fréquentaient hors du cadre des activités de l'association. La nature des liens entre les acteurs est mise en lien avec la localisation des domiciles ou espaces d'action dans le but de mettre en lumière le rapport entre proximité géographique et proximité sociale et les conséquences de ce rapport pour l'action de l'association.
- 33 Concernant l'analyse du registre d'action, les documents laissant trace des différents débats et échanges (courriers, mails, compte rendu de réunion,...) nous ont permis de saisir les différents problèmes et solutions qui ont traversé la vie de l'association sur une période d'un peu plus d'un an. Ce matériau ainsi que les entretiens nous ont permis de comprendre la façon dont l'association a acquis des informations et des compétences qui construisent son registre d'action
- 34 Le projet de AMAP des Cheires étant tout récent, cette étude de cas ne permet pas d'éclairer totalement la question de l'émergence de l'AMAP en tant qu'acteur de la gouvernance territoriale. Cependant, nous avons questionné les enquêtés sur la façon dont ils se positionnent face aux acteurs de l'agriculture. Au travers des discours nous avons pu comprendre leur position vis-à-vis des acteurs classiques de l'agriculture. Nous avons également tenté de voir quel rôle ils pensaient pouvoir tenir par la suite. L'observation de la rencontre annuelle entre

les AMAP de la région nous a également permis de dégager quelques éléments de réponse. La journée sur l'économie sociale et solidaire organisée par la Région nous a donné un aperçu de la façon dont les acteurs institutionnels envisagent les mouvements relevant de la société civile.

Motivations et modalités d'action

35 L'association de loi 1901, « Cheires AMAP » a vu le jour au mois de janvier 2009. Elle rassemble aujourd'hui une centaine de consommateurs (plutôt des ménages avec enfants entre 30 et 45 ans) et cinq producteurs (un paysan boulanger, un maraîcher, une éleveuse de volailles, un éleveur d'agneaux et un producteur de fromages de chèvre). Les consommateurs et ces cinq producteurs sont engagés formellement via un contrat¹ et pour une durée de six mois. D'autres producteurs (des vignerons, un cueilleur de plantes médicinales et aromatiques, un producteur de pommes...) viennent régulièrement proposer leurs produits sans qu'un contrat ne régit la vente. Le fait que ces productions ne soient pas systématiques dans l'alimentation des consommateurs constitue la raison de l'absence de contrat. L'adhésion à l'association est de 10 € pour les célibataires et de 15 € pour les familles.

36 La plupart des producteurs (tous sauf un) produisent selon le cahier des charges de l'agriculture biologique. Cependant peu nombreux sont ceux qui sont labellisés AB. Chaque producteur a deux adhérents référents et fait l'objet d'une visite sur son exploitation avant son intégration dans l'AMAP, puis une fois par an.

37 Les distributions se tiennent le jeudi soir de 18h30 à 20h dans une grange. À tour de rôle, quatre personnes viennent préparer la distribution : ouverture de la salle, affichage, préparation des paniers, ménage,...

38 L'association a un conseil d'administration (CA) composé d'une dizaine de membres et d'un bureau (un président, un secrétaire, un trésorier). Une fois par mois, une réunion du CA est ouverte à tous les adhérents de l'association. Les producteurs ne sont pas membres de l'association, et ce, pour éviter tout conflit d'intérêts. Ils sont, en revanche, régulièrement invités aux conseils d'administration. Par ailleurs, le travail au sein de l'association est divisé en cinq commissions : producteurs, distribution, solidarité, animation, communication. Tous les membres de l'association peuvent participer à ces commissions.

39 Depuis le moment où l'idée de monter une AMAP autour d'Aydat a germé, début janvier 2008, jusqu'à la fin de notre enquête, en avril 2009, nous identifions trois périodes. La première, très courte (d'une durée d'un peu plus d'un mois) durant laquelle les membres fondateurs se rencontrent et émettent la possibilité de créer une AMAP autour de chez eux.. Cette période s'achève sur le déroulement d'une conférence-débat, le 8 février 2008 à Aydat, au cours de laquelle le projet de monter une AMAP est proposé au public. La seconde, beaucoup plus longue (environ un an) s'étend de cette conférence/débat à la première distribution, le 4 février 2009. C'est durant cette période que le groupe formé à l'issue de la conférence et composé d'une quinzaine de personnes, interroge la faisabilité du projet, définit et formalise son contenu. La troisième phase du projet vise à assurer le bon déroulement des activités mises en place et à envisager des actions hors du territoire (faire connaître le projet, mettre en oeuvre des collaborations avec d'autres acteurs).

Raisons d'agir

40 L'analyse de la première phase du projet¹⁵ permet de saisir le rôle des représentations territoriales dans l'émergence de l'action collective, l'importance des réseaux mobilisables et des connaissances agricoles pour dans la conduite de la réflexion et enfin le positionnement des membres fondateurs vis-à-vis de logiques institutionnelles.

41 Des membres actifs de l'AMAP soulignent que la dimension environnementale de la zone d'Aydat la rend attractive. Une bonne part des nouveaux résidents de la commune a des conceptions environnementalistes. « *La zone d'Aydat est peut-être un secteur qui regroupe des gens qui sont venus pas trop loin de la ville, un peu en milieu rural, avec des visions, je vais dire, environnementalistes. On retrouve des adhérents qui sont par exemple dans une association de protection des crapauds et dans d'autres choses, dans d'autres mouvances et je pense qu'on a quand même sociologiquement des gens qui ont des convictions environnementales et puis des convictions sur tenter de vivre autrement.* » Par ailleurs, on

peut relever dans les entretiens, un grand nombre d'objets spatiaux "environnementaux" qui atteste de cette représentation du territoire (Figure 3).

Figure 3. Objets environnementaux à proximité du bassin des consommateurs



- 42 La reconnaissance du capital naturel à préserver a conduit à différentes formes d'action collective dans ce domaine. L'association Cheyres Amap est en quelque sorte la fille d'une autre association de la commune d'Aydat, Aquaveyre. " Créée en 1996 par des Aydatois en lutte contre les pollutions qui menaçaient la Veyre et le lac d'Aydat, Aquaveyre avait pour objectif de faire aboutir la signature d'un contrat de rivière. Lobbying auprès des élus, actions de presse, sensibilisation et éducation du public ont été les moyens employés pour atteindre notre but puisque le contrat a été signé en 2005, avec des crédits à la clé pour conduire des opérations d'assainissement, d'entretien du lit de la rivière et d'amélioration des pratiques agricoles à l'échelle du bassin versant. Le contrat de rivière prendra fin en 2010 et il faut impérativement qu'il soit reconduit pour permettre de poursuivre et d'intensifier les actions entreprises. "
- 43 Aquaveyre, quelques années plus tôt, avait également donné naissance à une autre association, Migra 63, dont l'objet est la préservation des crapauds lors de leur migration. Ainsi la présence d'une action collective locale à visée environnementale sur la thématique de l'eau donne naissance à deux autres actions collectives : l'une pour la gestion d'un problème environnemental local concernant la faune, et l'autre pour la gestion d'un problème sensible à toutes les échelles, dont le local, et qui touche également à l'environnement (agriculture).

- 44 À l'occasion de la préparation de la conférence/débat annuelle d'Acquaveyre, le 8 février 2008, intitulée initialement “ *agriculture biologique et santé* ”, la présidente rencontre un agriculteur biologique d'une commune avoisinante, très actif dans “ le milieu bio ”. C'est à travers lui, qu'elle obtient le contact de deux futurs membres actifs de l'AMAP : l'un des conseillers agricoles à l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA)¹⁶ et l'autre, membre de Nature et Progrès¹⁷ et directrice à la retraite d'un lycée agricole. L'organisation de cet évènement a permis de mettre en lumière que ces voisins, qui ne se connaissaient pas, partageaient une même représentation du monde. Globalement, ils s'entendent sur la critique de l'agriculture conventionnelle, sur celle du modèle d'organisation spatiale de leur territoire. Le fait que toutes les activités culturelles et commerciales soient concentrées sur le pôle urbain clermontois constitue un problème dans le sens où il est guère possible d'avoir une vie sociale hors du domicile. La dimension fortement résidentielle de la commune est ainsi décrite. Par ailleurs, le processus d'urbanisation est évoqué pour les dommages qu'il crée sur le plan environnemental et culturel (destruction de la diversité des paysages). Ces acteurs s'accordent également à dire que la société souffre d'un manque général de lien social et que les pouvoirs publics ne peuvent ou ne veulent pas se saisir de ces problèmes. La préparation de la conférence joue comme un révélateur de la proximité sociale au sein de la proximité géographique.
- 45 La rencontre de ces trois personnes provoque une réorientation de la conférence autour des thématiques “ Agriculture et environnement ”. La dimension santé est alors comprise dans la notion d'environnement. La conférence ne s'adresse plus seulement aux consommateurs, mais aux citoyens. Il ne s'agit plus uniquement de considérer l'impact de l'agriculture au sein de la sphère privée (à l'échelle individuelle et dans une temporalité courte -santé-), mais de façon plus large et sur un temps long (environnement), en somme comme un bien public. Cette mise en perspective des questions agricoles et environnementales s'explique par la diversité des acteurs. S'ils partagent les mêmes valeurs, leurs champs d'action, leurs espaces d'action et leurs réseaux de personnes mobilisables différent.
- 46 En effet, C.P., par son métier (“ *Je travaille à l'agence départementale du Puy de Dôme. C'est un organisme qui est financé intégralement par le Conseil Général, et moi je travaille au service développement et donc je fais du conseil aux hébergements, hôtels, camping, tourisme durable...* »), et son action au sein de l'association Aquaveyre, agit sur deux échelles d'action différentes : l'échelle territoriale que constitue le département, et l'échelle locale (bassin versant de la Veyre). On peut faire l'hypothèse que ses domaines d'action (l'environnement et le tourisme) la rendent sensible à l'impact environnemental de l'agriculture et peut-être aussi aux possibilités de valorisation économique de l'agriculture par le tourisme.
- 47 M.V. est conseiller à l'ADASEA du Puy-de-Dôme. L'espace d'action, ici aussi, est le département. Il possède des connaissances en agronomie qui sont d'une grande importance pour l'AMAP. En effet, sans une connaissance technique des exploitations agricoles, il est bien difficile de pouvoir choisir tel ou tel producteur. Sans repère technique, il est très difficile de comprendre, en une simple visite sur une exploitation, si le mode de production est tout à fait respectueux de l'environnement, par exemple. Cette compétence agronomique s'accompagne aussi d'une bonne connaissance des politiques agricoles en place et des logiques et codes des organisations professionnelles agricoles. Ce conseiller agricole connaît un grand nombre d'agriculteurs du département qui ne se connaissent pas nécessairement entre eux. Ce réseau est intéressant dans la phase de recherche des producteurs de l'AMAP.
- 48 E.A., fille d'une famille d'agriculteurs en Charente, est très active, et ce depuis de nombreuses années, dans les réseaux agricoles alternatifs (militante anti-OGM, membre de Nature et Progrès¹⁸, etc.). Elle a également été directrice d'un lycée agricole dans le Puy de Dôme. Il est frappant de voir que les informations données ou évènements relatés par cet acteur se réfèrent à toutes les échelles (locale, territoriale, nationale, mondiale). Elle s'approvisionne, pour ce qui concerne les biens alimentaires, dans un rayon de 200 à 250 km autour de son domicile. Elle a aussi de solides compétences en agronomie et détient une somme de connaissances remarquables sur l'agriculture. Les autres membres actifs de l'association peuvent dire d'elle qu'elle est “ *un puits de science* ”, “ *une mine d'informations* ”. Elle possède également un très

important réseau dans le milieu agricole alternatif que l'AMAP va pouvoir activer. Elle met également en réseau des agriculteurs qui s'informent sur les pratiques des uns et des autres, et éventuellement échangent sur leurs expériences.

49 Par leur appartenance aux réseaux agricoles alternatifs, ces personnes connaissent l'existence des dispositifs de type AMAP. Lors des discussions de préparation de la conférence, l'idée de lancer une AMAP à Aydat est avancée. À l'issue de la conférence-débat "*Agriculture et environnement*", le 8 février 2008, un groupe de travail "*pour le lancement d'une AMAP à Aydat*" se constitue et débute ainsi la deuxième phase du projet, celle durant laquelle le groupe définit le projet à mettre en oeuvre. Il est composé d'une quinzaine de personnes, âgées de 25 à 60 ans et habitant, pour la très grande majorité, sur la commune d'Aydat (une personne réside dans une commune voisine : Cournols). Un des atouts de ce groupe de travail est lié au fait que nombre de ses membres sont proches du milieu agricole et possède ainsi une connaissance de l'agriculture et de ses pratiques (conventionnelles et alternatives). Par ailleurs, le nombre de personnes mobilisables par l'un ou l'autre des membres est important et donne ainsi accès à de l'information, à des compétences... Un des membres s'est déjà engagé dans deux AMAP et peut donc faire partager son expérience à l'ensemble du groupe. "*Et, en fait, dans ce groupe de travail, il y avait des gens comme E.A. et M.V. et S.R. qui sont des gens qui ont un réseau de connaissances hallucinant et de compétences aussi. Et donc, très rapidement, ils avaient déjà, d'une part une maîtrise de l'information sur comment fonctionnaient les AMAP, et aussi notre président, Y.L.C. qui était déjà à l'AMAP de Vic et de Clermont, pour des raisons historiques et qui donc avait ... il a très vite repéré les dysfonctionnements, enfin dysfonctionnements ... les choses qui étaient intéressantes à prendre, les problèmes qui se posaient dans les deux AMAP qu'il connaissait. Donc voilà, on a eu un groupe de travail constitué qui a eu une efficacité redoutable*".

50 Les liens d'amitié se développent au sein du groupe : "*dans notre groupe de travail il y a un vrai lien, c'est un vrai groupe de confiance*", "*C'est des amis maintenant oui. Ça fait un an, on se voit beaucoup, ça crée des liens*", "*On se retrouve pour regarder des films*". Le groupe se réunit dans un cadre informel (au domicile des uns ou des autres) et la convivialité caractérise ces rencontres, les réunions étant généralement l'occasion de partager un repas. En dehors des réunions, les membres communiquent par courriels. Ils échangent à propos de leur projet, mais aussi sur d'autres sujets souvent liés à l'environnement, à l'agriculture, au social,... "*Il s'est créé un réseau écoalternatif. Ça crée une émulation*". Chaque membre depuis son positionnement dans tel ou tel milieu possède un certain nombre de connaissances et aborde les problèmes communs au groupe sous un angle particulier. Les liens forts entre les membres du groupe permettent une perméabilité des points de vue, chacun pouvant s'approprier les connaissances et représentations de l'autre.

51 À grands traits, ces acteurs s'entendent sur la critique de l'agriculture conventionnelle, sur celle du modèle d'organisation et de développement de leur territoire, sur le manque général de lien social et enfin sur le sentiment que les pouvoirs publics ne peuvent ou ne veulent se saisir de ces problèmes. La critique du modèle de l'agriculture conventionnelle repose sur le fait qu'au plan écologique, elle pollue et dégrade l'environnement, qu'au plan social, elle place les agriculteurs en position de faiblesse dans la chaîne de l'agroalimentaire et les condamne à l'isolement tandis que les consommateurs sont déconnectés de leur alimentation. Enfin, elle fait disparaître une diversité de savoir-faire et de paysages qui constituent une richesse culturelle. La concentration des activités sur l'agglomération clermontoise et la poursuite du processus d'urbanisation sont décriées. Ces acteurs s'accordent également, à dire que l'organisation de la société ne fait pas assez de place aux liens entre les individus, que le lien social est menacé. Enfin, et c'est là un des éléments qui va les pousser à agir, ils partagent la sensation que les politiques mis en place ne semblent pas être en mesure d'agir contre ces divers phénomènes.

52 L'analyse de l'émergence de l'AMAP fait d'abord apparaître le rôle des représentations territoriales dans la construction d'une action collective. Alors que le capital naturel de cette commune, proche de l'agglomération clermontoise, est un facteur d'attractivité, sa reconnaissance en tant que ressource à protéger génère de l'action collective. Trois

associations sont ainsi créées : une pour protéger la qualité des eaux d'une rivière, une autre pour la sauvegarde des crapauds et enfin l'AMAP. Ce capital naturel, facteur d'attractivité, génère une proximité sociale (dans le sens du partage d'une même représentation du cadre de vie) au sein de la proximité géographique. Cette proximité sociale ne se limite pas au partage des représentations du territoire (le capital naturel à protéger et une organisation territoriale trop polarisée par la ville). Elle repose plus globalement sur une critique de l'agriculture conventionnelle et sur la sensation que les pouvoirs publics ne veulent ou ne peuvent prendre en charge les problèmes générés par ce modèle agricole.

Façons d'agir

- 53 Nous allons présenter ici les deuxième et troisième phase du projet : la période durant laquelle le groupe pilote travaille parallèlement à la définition du territoire sur lequel l'AMAP pourrait s'inscrire (territoire des producteurs et des consommateurs) et à la définition du contenu et de la forme du projet¹⁹ et celle qui vise ensuite à assurer le bon déroulement des activités mises en place et à envisager des actions hors du territoire (faire connaître le projet, initier des collaborations avec d'autres acteurs).
- 54 Alors que le groupe de travail a conduit une réflexion très large sur l'agriculture et la façon dont le territoire et la société sont organisés, la création de l'AMAP est envisagée dans le but d'apporter un début de réponse aux problèmes soulevés, d'engager une action concrète pour le changement désiré. Les objectifs de l'AMAP sont ainsi définis : “ *promouvoir une agriculture durable, socialement équitable, écologiquement saine et économiquement viable, et de proximité, créer du lien social entre les habitants du territoire* ”. Du point de vue des modalités, l'AMAP intervient dans “ *l'organisation des relations entre les partenaires et la distribution des produits dans le cadre d'une gestion désintéressée* ”. Il faut donc que sur le territoire, non seulement un groupe suffisant de foyers soit prêt à réaliser ses achats alimentaires via ce dispositif, mais qu'il existe, à proximité, des producteurs dont les pratiques conviennent aux « amapiens » et qu'ils soient en mesure de fournir l'AMAP.
- 55 Simultanément, deux actions ont été menées par le groupe pilote pour tester la faisabilité du projet. Pour ce qui concerne les consommateurs, un questionnaire a été déposé dans toutes les boîtes aux lettres des communes d'Aydat et de Cournols. Il avait pour but de connaître le nombre de personnes prêtes à s'engager dans l'AMAP et d'identifier les attentes vis-à-vis de ce mode de commercialisation (quels produits recherchés, quel budget, quelle durée d'engagement, quelle qualité, quel type de participation envisagée dans l'AMAP ?). En juillet, une centaine de questionnaires a été dépouillée. Alors que le groupe se fixait un minimum de 40 foyers pour démarrer le projet, cette centaine de retours de questionnaires dépasse toutes les attentes.
- 56 Des contacts sont pris avec le commerce local de la commune d'Aydat. Le groupe pilote souhaite pouvoir collaborer avec une épicerie située dans un village de la commune d'Aydat, dans l'idée qu'il est préférable de créer une synergie (l'épicerie pourrait profiter de l'AMAP pour acquérir de nouveaux clients) plutôt que de la concurrence. Il s'avère que l'épicière peut mettre à disposition une grange mitoyenne pour le déroulement des premières distributions. Les réflexions se poursuivent sur le type de collaboration à envisager (achat collectif de produits secs, etc.).
- 57 Du côté des producteurs, la question est plus complexe. En effet, peu de producteurs à proximité pratiquent une agriculture que l'AMAP veut soutenir, et ceux qui sont dans ce cas vendent, pour la plupart, déjà très facilement leurs produits et n'ont pas la capacité de fournir l'AMAP. C'est via les réseaux des membres de l'AMAP que les producteurs sont prospectés. Une fois les contacts pris, quatre ou cinq personnes du groupe pilote se rendent sur l'exploitation pour comprendre quelles sont les pratiques des agriculteurs et dans quelle mesure elles rentrent en adéquation avec les attentes des « amapiens ». À ce stade, le fait que plusieurs membres possèdent des compétences en agriculture est un atout de taille. Non seulement ils sont capables de comprendre le fonctionnement des exploitations, mais ils peuvent également transmettre leurs compétences agricoles aux autres membres du groupe, qui, au fil des visites, apprennent à décrypter les pratiques des agriculteurs. “ *Chaque fois qu'on va visiter une exploitation, on fait un peu un travail de décodage aussi, parce que ceux qui*

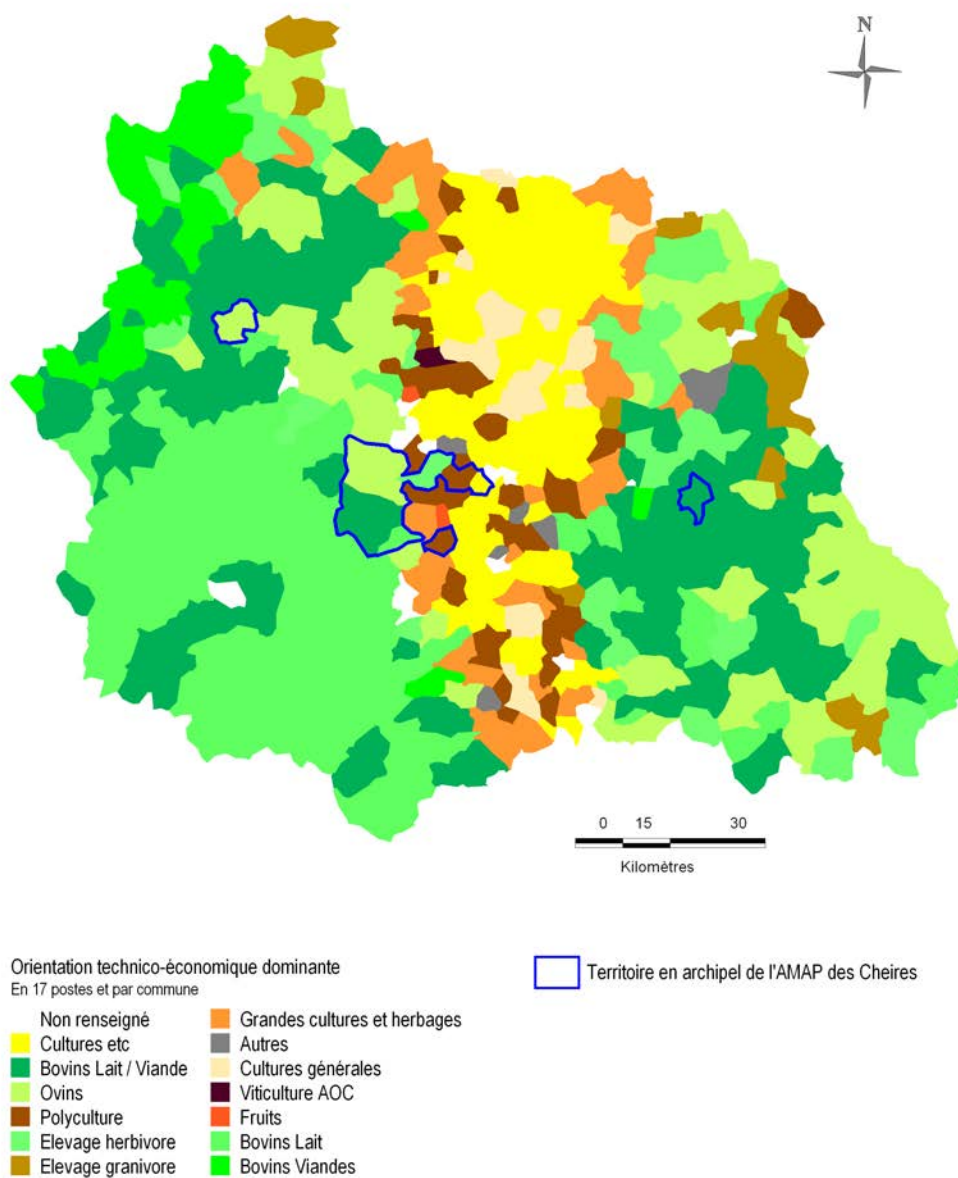
ne connaissent pas l'agriculture, on leur a fourni la charte de Nature et Progrès, la boussole NESO et puis un petit plan de discussion avec les producteurs pour pouvoir bien s'approprier et comprendre comment les choses s'imbriquent. ”. “ Il y a une part d'appropriation des informations et ... je veux pas m'avancer, mais je pense que tous ceux qui ont fait les visites, et bien maintenant, ils feraient une visite sans accompagnement, il y a des choses qu'ils ne laisseraient pas passer. ” Par ailleurs, leurs compétences et leur maîtrise des réseaux “ agriculture biologique ou alternative ” leur permettent de conseiller les agriculteurs qui souhaitent faire évoluer leurs pratiques et de les mettre en réseaux avec des gens susceptibles de les aider.

58 Ces deux actions (questionnaire et prospection des producteurs) permettent de définir le territoire de l'AMAP. Les consommateurs sont suffisamment nombreux autour d'Aydat pour que l'AMAP puisse être lancée. Pour ce qui concerne les producteurs, les membres du groupe pilote fondent leurs choix sur les pratiques agricoles plutôt que sur la proximité géographique. La proximité sociale (même représentation de l'agriculture) est privilégiée à la proximité géographique. Par ailleurs, lors de cette phase de recherche des producteurs la question de la proximité géographique est reconsidérée : *“ l'agriculture de proximité, oui, mais quelle proximité ? Dans l'AMAP ça a été un débat parce que, là aussi, certains disent on s'adresse aux agriculteurs autour ... Ouais, le local, qu'est ce qu'on appelle le local ? S'ils nourrissent leurs animaux en faisant venir des farines ou du soja qui vient d'Argentine, du Brésil ou d'ailleurs, moi je suis désolée, mais je dis c'est pas de la localité, c'est pas du local. A la limite, il vaut mieux qu'on aille à trente, quarante kilomètres si on est sûr qu'il nourrit et qu'il fait ses produits, qu'ils viennent effectivement de chez lui ou de la proximité. ”.* Ainsi la proximité géographique ne se définit plus seulement en fonction des seules positions géographiques, mais prend également en compte les flux.

59 Le bassin de production de l'AMAP se situe ainsi entre l'agglomération clermontoise et le bassin de consommation. Cette disposition spatiale s'explique par le fait que les espaces agricoles, situés à l'ouest des communes de consommation, n'offrent ni les produits demandés par les consommateurs (légumes, fruits, céréales, vin, etc.), ni les modes de production souhaités (Figure 4) : à grands traits une agriculture qui respecte le cahier des charges de l'agriculture biologique. L'AMAP des Cheires, par l'engagement qu'elle prend auprès des producteurs soutient l'agriculture dans une zone sous forte pression urbaine. Elle a également permis l'installation d'un jeune producteur : un paysan boulanger installé sur 5 ha de terrain sur la commune de Romagnat. Il fournit le pain, chaque semaine pour la centaine de foyers de l'AMAP.

Figure 4. L'AMAP des Cheires, un territoire en archipel

Cheires AMAP en 2009 selon l'orientation technico-économique dominante des communes du Puy de Dôme



Réalisation : MC, 25/02/2011

Sources : Agreste, Recensement agricole (2000) - IGN, Géofla Communes - Enquête terrain AMAP des Cheires (2009)

60 La période qui suit la première distribution, le 4 février 2009, est pour l'AMAP le moment de conforter son assise locale, notamment en consolidant les activités existantes et en développant des liens avec d'autres acteurs à l'échelle locale. C'est également le moment où d'autres types d'action sont envisagés, et ce, à une échelle qui dépasse le cadre de la localité.

61 Devenu un acteur constitué et stable, l'AMAP acquiert une certaine légitimité locale (elle représente environ 10 % de la population de la commune) et peut initier des coordinations avec d'autres acteurs. C'est en effet après l'inauguration que l'AMAP tente de mettre en place des collaborations avec une association locale : Dolmens lacs et Volcans. Cette association qui anime la vie de la commune (club de théâtre pour enfants, concours de belote, soirées poésie, etc.) est en difficulté en raison de la baisse du nombre de ses adhérents. Cette association possède un foyer rural que pourrait utiliser l'AMAP pour ses distributions et animations à la condition qu'une mise aux normes soit faite. Cette collaboration avec l'AMAP pourrait

permettre une redynamisation de Dolmens Lacs et Volcans : “ *Je pense qu'ils espèrent une synergie par ce biais là, en se faisant connaître, en participant. Enfin les enjeux derrière c'est le lien social, le renouvellement...* ”. Parallèlement, l'AMAP sollicite aussi formellement la Mairie pour accéder à un local de distribution. La municipalité ne donnera aucune réponse favorable. Encore aujourd'hui l'AMAP n'a pas de local public pour les distributions qui se déroulent dans la propriété d'une connaissance d'un membre de l'association. En revanche, l'AMAP parvient à lier contact avec le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne dans lequel elle se situe, comme en témoigne l'adhésion à l'AMAP de la directrice du Parc. Aucune collaboration n'est cependant envisagée pour l'instant avec ce territoire de projet.

62 Une fois les premières activités mises en place, l'AMAP est à même de rendre visible son projet à une échelle plus large. C'est ainsi que se développe la communication externe à l'association : projet de site Internet, tenue d'un stand sur une foire à Rochefort Montagne, inscription dans les répertoires d'AMAP, émission de télévision locale, dossier envoyé à la presse... Dans la même perspective, c'est également sur cette période que sont envisagées des collaborations avec d'autres AMAP avec notamment la participation à la rencontre inter-AMAP Auvergne en 2009. L'idée est bien ici de pouvoir gagner du poids face aux élus ou aux organisations professionnelles agricoles pour pouvoir revendiquer des changements en matière de politique agricole. “ *Je pense qu'il manque une structure régionale qui soit un peu le coordinateur par rapport aux interventions auprès des institutions, auprès des élus. Ça, ça nous manque, parce que si on y va individuellement, chaque AMAP, avec nos 70, 80 adhérents, ce n'est pas grand-chose alors que si on y va pour 10 ou 15 AMAP, ça représente un volume important, ça représente des emplois...* ”.

63 La faisabilité du projet est soumise au degré de proximité sociale au sein de la proximité géographique. Les compétences en terme d'analyse des systèmes de production agricole et la capacité de l'association à garantir un partage de ces compétences dessinent le territoire de production de l'AMAP. Pour la collaboration avec les producteurs, la proximité sociale (même représentation de l'agriculture) est préférée à la proximité géographique qui prend en compte non seulement la localisation des exploitations, mais également des flux engendrés par celles-ci. Un territoire en archipel, qui ne correspond à aucun étage du mille-feuille institutionnel, résulte de ces considérations.

64 L'action de l'AMAP, qui repose sur une critique de l'agriculture, ne se pose pas comme directement revendicative. C'est l'action concrète, à petite échelle qui est privilégiée. Cependant, une fois le déroulement des activités principales assuré, il est tout de même envisagé de faire reconnaître le projet comme en témoignent les opérations de communication menées par l'AMAP. Des liens sont engagés avec les associations de la commune et avec les autres AMAP de la Région, cependant aucun projet commun n'a, à ce jour, abouti.

Du territoire à l'action, de l'action au territoire

65 Cette étude de cas permet de mettre en avant que l'action est induite par les configurations socio-spatiales du territoire. Cette action, envisagée sous l'angle du militantisme pragmatique induit des transformations sur les organisations sociales et spatiales des territoires.

Proximités géographique et sociale

66 L'analyse de l'émergence de l'AMAP fait nettement apparaître que l'action collective est induite par les représentations territoriales des habitants. La dimension « environnementale » du territoire, c'est à dire le fait que nombre d'acteurs mettent en avant le capital naturel local, constitue un facteur d'attractivité qui pousse des urbains à s'installer dans cette zone périurbaine. Pour certains des habitants de ce territoire, la préservation de l'environnement est alors un enjeu important. La proximité sociale, construite sur la reconnaissance de la dimension environnementale du territoire, donne la possibilité de conduire une action collective. L'action collective locale dépend ainsi du degré de proximité sociale (en termes de partage de valeurs, de représentations, de normes) au sein de la proximité géographique. Cependant, alors que les premières mobilisations concernent des enjeux environnementaux locaux, la création de l'AMAP montre que le territoire ne constitue plus l'unique l'objet des coordinations entre acteurs, il est un levier pour agir sur des problèmes ne concernant pas uniquement la localité.

67 La mise en place de l'action collective locale nécessite d'activer la proximité géographique en y développant la proximité sociale. C'est ce que décident de faire les acteurs à l'initiative du projet. Dans cette phase de sensibilisation de la population, des compétences et des connaissances sont mobilisées (pouvoir informer et expliquer pour convaincre). Ces connaissances et compétences sont détenues par les acteurs du projet eux-mêmes ou accessibles via leurs réseaux. Les acteurs et la richesse de leurs réseaux sont ainsi déterminants pour l'action.

68 Si la faisabilité du projet dépend du degré de proximité sociale au sein de la proximité géographique, la collaboration avec les producteurs est envisageable à la condition qu'ils partagent une vision commune de l'agriculture. La proximité sociale est alors préférée à la proximité géographique. On choisira, ensuite, au sein de cette proximité sociale, ceux qui sont les plus proches géographiquement. Par ailleurs, la formalisation du projet (via la rédaction de la charte et des statuts de l'association) donne lieu à une réflexion sur l'agriculture de proximité au cours de laquelle la notion de proximité géographique est reconsidérée. Lors du choix des producteurs, les membres du groupe veillent à prendre en compte d'où proviennent les intrants de la ferme. Alors la proximité géographique ne se définit plus en fonction des seules positions géographiques, mais prend en compte les flux et les pratiques agricoles des exploitations. Le modèle de l'agriculture de proximité s'en trouve enrichi et acquiert ainsi une meilleure assise. Cette reconsidération de la proximité géographique se traduit par la création d'un territoire en archipel qui ne correspond à aucun découpage territorial institutionnel.

Militants pragmatiques

69 Si l'action collective repose sur le fait que plusieurs acteurs partagent les mêmes raisons d'agir, elle nécessite également une même façon d'envisager l'action. Dans le cas qui nous occupe, les acteurs s'entendent sur le fait qu'il faut commencer par la mise en place d'une action locale permettant d'apporter une réponse immédiate, certes à petite échelle et sur un nombre d'aspects restreints, au problème commun. Cette réalisation d'une action locale est pensée comme la première étape du militantisme pragmatique (Ion et al., 2007).

70 Si, du point de vue institutionnel, l'AMAP se propose de créer un lien entre le monde des consommateurs et celui des producteurs, il s'agit, du point de vue organisationnel, de créer les modalités d'action qui permettent l'établissement de liens entre ces deux mondes. C'est au cours de la rédaction de documents ayant pour but d'organiser les relations entre les uns et les autres (contrats et règlement intérieur) et par le bilan des premières distributions que se définissent ces modalités d'action. Le lien entre les consommateurs et les producteurs se construit par le transfert de compétences agricoles entre les consommateurs. Ainsi, le fait d'avoir des repères en agronomie permet aux consommateurs de mieux comprendre les pratiques des producteurs et donc de pouvoir s'engager auprès d'eux. Le transfert de compétences nous semble être facilité par les liens d'amitié, les rapports de convivialité, caractérisant les relations entre les membres.

L'émergence difficile d'un acteur de la gouvernance territoriale

71 La représentation de l'agriculture de proximité, les outils de coordination, les compétences agricoles appropriées par les membres du groupe sont autant d'éléments qui permettent à l'AMAP de lier les divers acteurs qui la composent pour la faire apparaître à l'échelle locale comme un acteur unique.

72 De notre point de vue, la construction d'un acteur de la gouvernance agricole endogène passe dans un premier temps par la construction d'une capacité d'action locale qui amène à la reconnaissance d'un acteur reconnu localement (l'AMAP) et capable d'initier des collaborations avec d'autres acteurs (la municipalité, une autre association communale). L'accession au statut d'acteur de la gouvernance territoriale dépend de la capacité de l'acteur local à s'associer à des acteurs locaux similaires (même champ d'action) pour influencer sur un niveau d'action supérieur. Ici, la coordination est envisagée sur un territoire préexistant (la région), ce qui nous semble constituer un atout. À cette échelle, les acteurs locaux peuvent rencontrer, à terme, les acteurs institutionnels responsables de l'agriculture²⁰, être reconnus

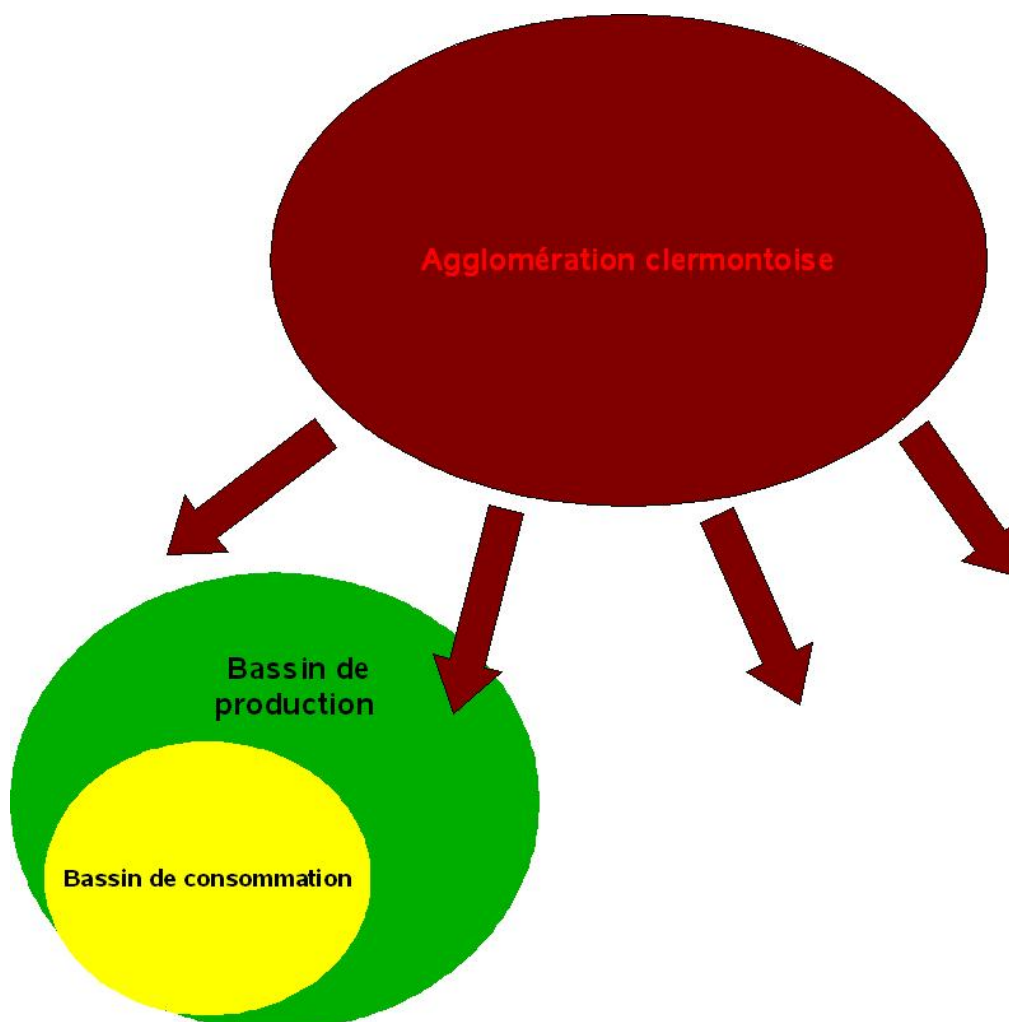
par eux comme un acteur de la gouvernance et peser ainsi sur la conduite de l'action publique en direction de l'agriculture.

- 73 La question de la coordination de ces acteurs collectifs à une échelle territoriale (les AMAP de la Région) reste cependant difficile pour plusieurs raisons. D'une part, pour nombre de membres actifs, l'enjeu consiste plus à assurer le bon déroulement des activités de l'association que d'acquérir plus de pouvoir au sein du monde agricole. Les retours sur le terrain (juillet 2011) nous ont permis de constater que la gestion quotidienne accapare beaucoup les membres actifs de sorte que la coordination avec les autres AMAP de la région ne constitue pas une priorité. D'autre part, nous avons pu constater que la coordination à l'échelle régionale est vécue par plusieurs associations de la région comme un risque de perdre leur spécificité des pratiques (chaque AMAP a ses propres modes de fonctionnement qu'elle entend conserver) et dans la crainte d'intégrer une structure pyramidale.

Le maintien d'une agriculture re-territorialisée en périphérie de la ville

- 74 L'analyse exploratoire du cas de l'AMAP des Cheires fait également apparaître que la défense et le développement de l'agriculture en périphérie des villes par l'AMAP, est une conséquence de son action même si elle n'en constitue pas l'objectif premier. La dimension environnementale des Cheires provoque deux phénomènes successifs : un processus d'artificialisation des sols du fait de l'arrivée de nouveaux arrivants et une action collective, plus pragmatique que revendicative et portant sur la préservation de l'équilibre de l'environnement.
- 75 L'engagement de s'approvisionner auprès de sept producteurs installés ou s'installant dans une zone soumise à l'urbanisation participe effectivement au maintien et au développement de l'agriculture périurbaine dans la mesure où le débouché assuré pérennise les exploitations. On peut également noter qu'il s'agit de soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement et ancrée territorialement. Par ailleurs, les compétences agricoles et une grande maîtrise des réseaux agricoles (alternatifs ou non) permettent d'offrir aux producteurs des conseils et des contacts pour la conduite de leurs exploitations.

Figure 5. Bassins de consommation et de production de l'AMAP vis-à-vis de l'agglomération clermontoise



76 Cependant, l'AMAP ne vise pas spécifiquement le soutien de l'agriculture périurbaine. La configuration spatiale de l'association (Figure 5) avec le bassin des producteurs situé entre l'agglomération et le bassin des consommateurs s'explique par le fait que les « amapiens » aient trouvé sur les coteaux à proximité de Clermont-Ferrand, les producteurs qui pouvaient répondre à leurs attentes. Au sud-ouest du bassin des consommateurs, les pâturages en altitude, n'offrent ni les productions désirées, ni les pratiques agricoles exigées. Pour une association du même type, située également dans le département du Puy de Dôme, la distribution des bassins de consommation et de production est inverse à celle des Cheires. Le bassin des consommateurs, résidant autour du point de distribution, se situe entre l'agglomération clermontoise et le bassin des producteurs (Figure 6). La présence d'une AMAP ne signifie donc pas automatiquement un soutien à l'agriculture périurbaine, cependant, dans la mesure où les AMAP émergent préférentiellement à partir des espaces urbains et périurbains (Figure 7) et qu'elles visent à s'approvisionner localement, nous pensons que les AMAP peuvent, à petite échelle, maintenir et même développer indirectement l'agriculture périurbaine, comme en témoigne le cas de l'AMAP des Cheires. En ce sens l'urbanisation des périphéries des villes peut générer une action collective de conservation du patrimoine naturel et culturel qui contrebalance les dommages générés par le processus d'urbanisation.

Figure 6. Positionnement des bassins de production des AMAP des Cheires et de la Comté sur le gradient urbain rural

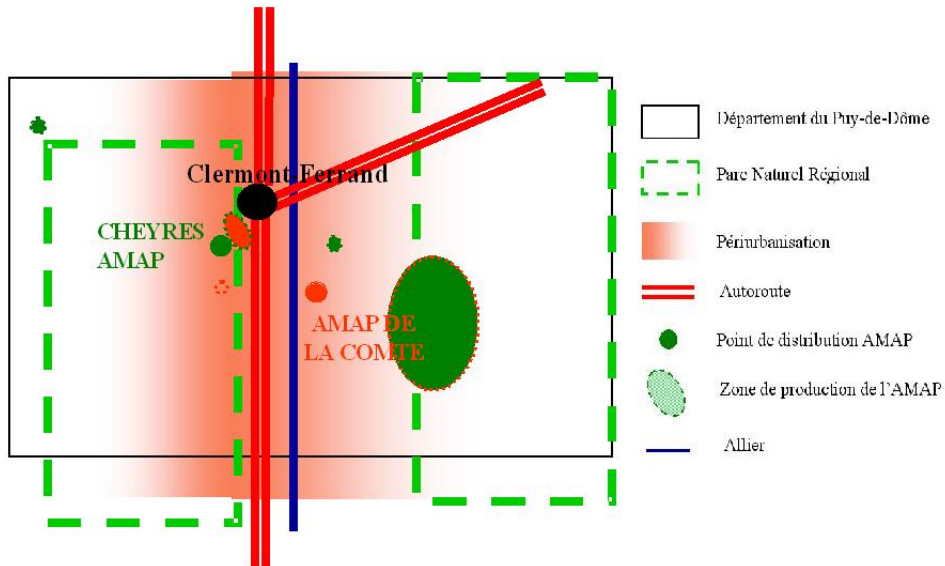
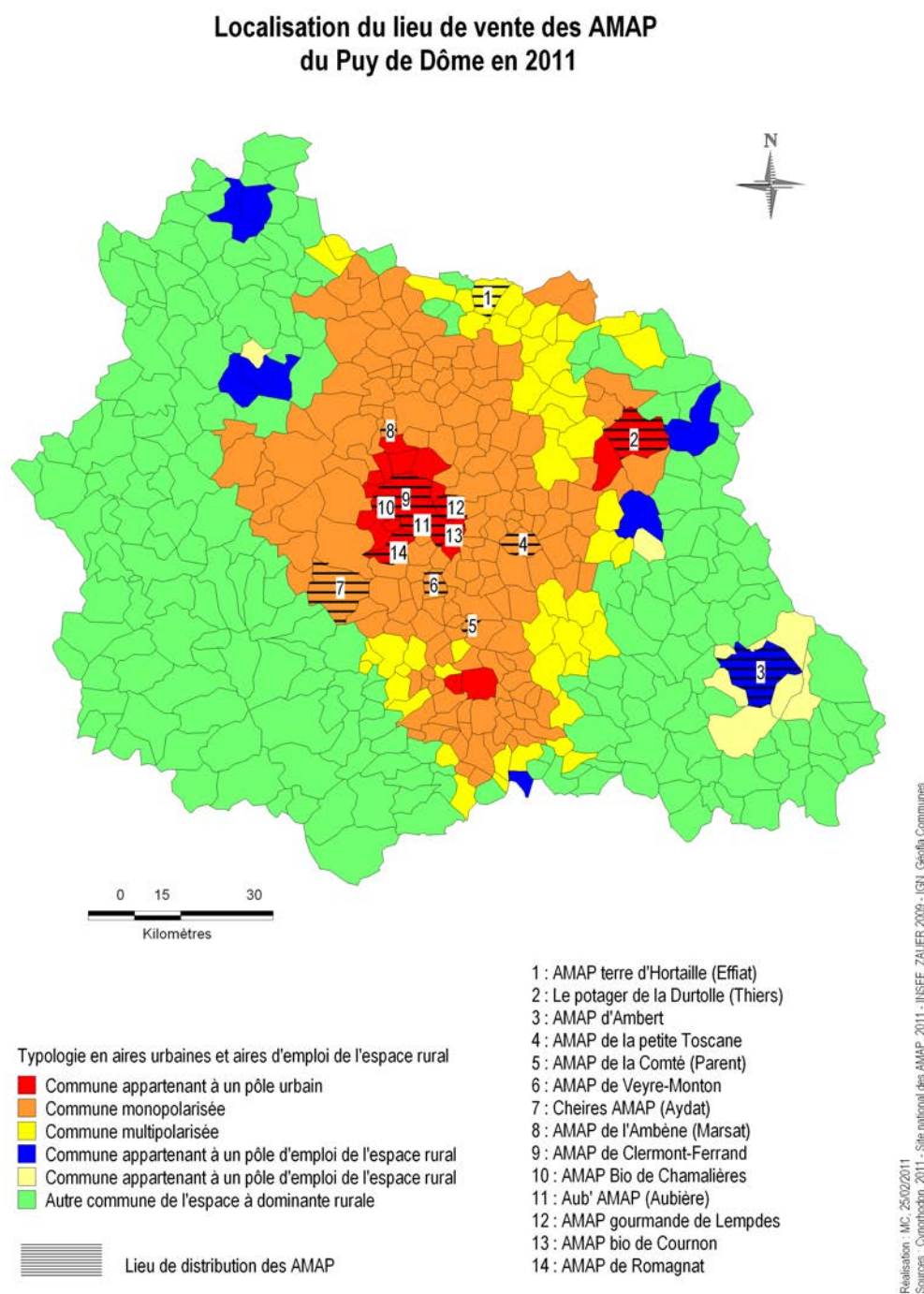


Figure 7. Une localisation préférentielle en périphérie des villes : le cas des AMAP du Puy de Dôme.



Conclusion

- 77 L'agriculture a une place paradoxale dans les espaces périurbains : soumise d'une part à la pression de l'urbanisation et garante dans le même temps des aménités (cadre de vie, paysage, etc.) qui suscitent l'attrait des habitants pour les espaces en périphérie des villes. Alors que des AMAP émergent à partir des espaces urbains, nous avons cherché à comprendre, au travers d'une étude de cas exploratoire dans quelle mesure le territoire conditionne l'émergence des systèmes agroalimentaires alternatifs et comment, en retour, il s'en trouve transformé.
- 78 L'analyse du registre d'action et de l'articulation des proximités sociale géographique au cours du projet de l'AMAP des Cheires nous a permis de mettre en avant quelques éléments concernant les liens possibles entre systèmes agroalimentaires alternatifs et territoire. Cette

étude de cas montre en effet que l'action est induite par les configurations socio-spatiales du territoire. Par ailleurs, même si elle ne vise pas la transformation du territoire, elle génère cependant des transformations dans les organisations sociales et spatiales de celui-ci.

79 Il apparaît d'abord que les représentations associées au territoire sont déterminantes pour l'action collective. La proximité sociale, résultant de la reconnaissance collective de la ressource que constitue le capital naturel pour le territoire, est un levier pour l'action collective engagée en vue de la préservation de ce capital. Le territoire local est d'abord l'objet des mécanismes de coordination entre les acteurs. Cependant, au fil du temps, les mobilisations collectives se pensent à un niveau d'action supérieur. Les actions ne sont plus pensées en direction de la seule localité même si, en termes de modalités d'action, il s'agit d'abord d'agir localement. Le temps pris pour la définition du projet et le choix de ses modalités d'action, ainsi qu'une très grande maîtrise du domaine de l'action (compétences, connaissances, réseaux) permettent non seulement de poser les bases d'un projet stable, mais également d'enrichir le modèle de l'agriculture de proximité. Dans l'action, des questions se posent (faut-il privilégier la proximité géographique à la proximité institutionnelle ?) dont d'autres découlent (qu'entend-on par proximité géographique ?). L'AMAP des Cheires, sans viser directement le maintien et le développement de l'agriculture périurbaine, contribue à soutenir une agriculture re-territorialisée dans ces espaces, en garantissant les débouchés de producteurs situés à proximité du domicile des consommateurs.

80 Il semble, au travers de cette analyse de projet, que l'AMAP doive d'abord parvenir à se faire reconnaître comme un acteur local pour pouvoir accéder au statut d'acteur territorial. Le nombre de personnes qu'elle mobilise et les partenariats qu'elle est capable de développer lui confèrent cette reconnaissance à l'échelle locale. C'est dans un deuxième temps seulement qu'une action et une reconnaissance à une échelle plus large sont envisageables. À notre sens, l'accès au statut d'acteur territorial est possible à la condition que l'AMAP sache s'associer à d'autres acteurs similaires (d'autres AMAP) ou agissants dans des champs d'action complémentaires. Cette coordination nécessite la construction d'une conception commune de l'agriculture de proximité et l'invention de modalités de coordination horizontales. Si dans la première étape du projet, le fait que le territoire ne corresponde à aucun découpage institutionnel ne semble pas avoir d'impact sur la reconnaissance de l'AMAP en tant qu'acteur local, le fait qu'elle envisage des collaborations avec d'autres AMAP sur le territoire régional nous semble, en revanche constituer un atout dans le sens où il est possible de rencontrer un interlocuteur institutionnel à ce niveau d'action.

Bibliographie

Amemiya, H. (dir), 2007, L'agriculture participative : dynamiques bretonnes de la vente directe, Rennes, PUF, 210 p.

Angeon V, P. Caron et S. Lardon, 2006, Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans ce processus ?, Développement durable et territoires. Dossier 7 : Proximité et environnement.

URL : <http://developpementdurable.revues.org/document2851.html>.

Aubry, C., M.H. Dabat, M. Mawois, 2010, Fonction alimentaire de l'agriculture urbaine au Nord et au Sud : permanence et renouvellement des questions de recherche, Montpellier, ISDA Montpellier, 13 p.

Aubry, C. et Y. Chiffolleau, 2009, Le développement des circuits courts et l'agriculture périurbaine : histoire, évolution en cours et questions actuelles, Innovations agronomiques, 5, p 53-67.

Bernard, C., I. Duvernoy, A. Dufour et C. Albaladejo, 2006, Les relations sociales des agriculteurs périurbains : quelles articulations au territoire ?, Cahiers de l'agriculture, 15, 6, 6 P.

Bertrand, N. et P. Moquay, 2004, La gouvernance locale, un retour à la proximité, Economie Rurale, 280, p. 77-95.

Beuret, J.E. et A. Cadoret, 2007, Ensemble pour gérer le territoire : 300 projets à la loupe, Rapport final, Paris, Fondation de France, 216 p.

Beuret J.E. et Cadoret A., 2008. « Ensemble pour gérer le territoire : quand l'initiative locale complète ou corrige l'action publique », XLVème colloque de l'ASRDLF, Rimouski, Canada, 25-27 Août.

- Bryant, C.R. et T.R. Johnston, 1992, *Agriculture in the city's countryside*, Londres, Belhaven, 246 p.
- Campbell, H. et R. Liepins, 2001, Naming organics : understand organic standard. New Zealand as a discursive field, *Sociologia Ruralis*, 41, 1, p. 21-39.
- Caron, A. et A. Torre, 2002, Les conflits d'usage dans les espaces ruraux : une analyse économique, in Perrier-Cornet, P., *A qui appartient l'espace rural ?*, Paris, Editions de l'Aube/DATAR, p. 49-78.
- Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, 2002, *Contrat de rivière Veyre-Monne-Lac d'Aydat. Etude de l'agriculture*, Clermont-Ferrand, Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, 119p.
- Coombres, B. et H. Campbel, 1998, Dependent reproduction of alternative modes of agriculture : organic farming in New Zealand, *Sociologia Ruralis*, 38, 2, p. 127-145.
- Delpal, F. et G. Hatchuel, 2007, La consommation engagée s'affirme comme une tendance durable. *Consommation et modes de vie*, n° 201.
- Dubuisson, Q., 2009, *La consommation engagée*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 143 p.
- Duvernoy, I., F. Jarrige, P. Moustier et J. Serrano, 2005, Une agriculture multifonctionnelle dans le projet urbain : quelle reconnaissance, quelle gouvernance ?, *Les cahiers de la multifonctionnalité*, 8, 18 p.
- Feenstra, G. 2002, Creating space for sustainable food systems : Lessons from the field, *Agriculture and Human Values*, 19, 2, p. 99-106.
- Gaudin, J.P., 1998, La gouvernance moderne, hier et aujourd'hui : quelques éclairages à partir des politiques publiques françaises, *Revue internationale de sciences sociales*, 45, 1, pp 31-55.
- Gilly, J. P., I. Leroux et F. Wallet, 2004, « Gouvernance et proximité », in Zimmerman J.B., B. Pecqueur, (eds), *Economie de proximités*, Paris, Hermès-Lavoisier, pp 187-206.
- Gilly, J.-P. et Torre A. (dir.), 2000, *Dynamiques de proximités*, L'Harmattan.
- Goodman, D., 2003, The Quality « turn » and alternative food practices : reflections and agenda, *Journal of Rural Studies*, 19, pp 33-45.
- Chiffolleau, Y. et E. Grave, 2008, Rôle et dynamique des réseaux sociaux dans les circuits courts. Résultats d'enquêtes, *Les cahiers de l'observatoire CROC*, Montpellier, Inra, 7, 8 p.
- Holloway L. et M. Kneafsey, 2000, Reading the space of the farmers' market : a case study from the United Kingdom. *Sociologia Ruralis*, 40, 3, p. 285-299.
- Ilbery B., D. Maye, 2007, Retailing local food in the Scottish-English borders : a supply chain perspective. *Geoforum*, 32, p. 352-367.
- Jarrige, F. et A.M. Jouve, C. Napoleone, juin 2003, Et si le capitalisme foncier changeait nos paysages quotidiens ?, *Le courrier de l'environnement*, n° 49, pp 13-28.
- Jouen, M., 2008, Le développement endogène, éternel parent pauvre des stratégies de développement ?, *Population et Avenir*, 97 hors série, pp. 12-18
- Jouve, A.M. et C. Napoleone, 2004, Le foncier, entre le rural et l'urbain, une clef d'analyse. *Observatoire rural-urbain, LADYSS*, Nanterre, 10 juin.
- Kirwan, J., 2004, Alternative strategies in the UK agro-food system : interrogating the alterity of farmers' markets. *Sociologia Ruralis*, 44, 4, pp 396-415.
- Ion, J., S. Frangidakis et P. Viot, 2005, *Militer aujourd'hui*, Paris, Editions Autrement.
- Laborier, P. et D. Trom, 2003, Introduction , in Laborier, P., Trom, D. (dir.) , *Ps de l'action publique*, Paris, P.U.F., 540 p.
- Lamine, C., 2008, *Les AMAP : Un nouveau pacte enter producteurs et consommateurs*, Paris, Yves Michel, 163 p.
- Lamine, C. et C. Deverre, 2010, Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales, *Economie rurale*, 317, pp 57-73.
- La Trobe, H., 2001, Farmers' markets : consuming local rural produce, *International Journal of Consumer Studies*, 25, 3, pp 181-192.
- Levkoe, C., 2006, Learning democracy through food justice movements. *Agriculture and Human Values*, 23, pp 89-98.
- Lockie, S. et S. Kitto, 2000, Beyond the farm, gate : production-consumption networks and agri-food research, *Sociologia Ruralis*, 40, 1, p. 3-19.
- Lockie S. et D. Halpin, 2005, The "conventionalisation" thesis reconsidered : structural and ideological transformation of Australian organic agriculture, *Sociologia Ruralis*, 45, 4, pp 284-307.

- Loudiyi S., S. Lardon et L. Lelli, 2010, Can Agriculture Be a Territorial Resource in Periurban territories ? The Case of an inter-municipal structure 'Volvic Sources et Volcans'. In Galli, M, S. Lardon, L, Marraccini, E, Bonari P, (dir), Agricultural management in peri-urban areas. The experience of an international workshop, Pise, Edizioni ETS, pp 67-81.
- Maréchal, J.P., 2000, Humaniser l'économie, Paris, Desclée de Brouwer, pp 80-81.
- Maréchal, G., 2007, La vente directe et l'organisation de l'espace périurbain In Amemya, H, (dir.) L'agriculture participative. Dynamiques bretonnes de la vente directe, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, p 79-93.
- Moreau-Defarges, P., 2003, La gouvernance, Paris, PUF (coll. « Que sais-je »). 127 p.
- Morgan, K, T. Marsden et J. Murdoch, 2006, Networks, Conventions and Regions : theorising, "World of food". In Place, Power and Provenance in the Food Chain. Oxford University Press. Chapter 1, p. 7-25.
- Mundler, P. (Dir), 2006, Fonctionnement et reproductibilité des AMAP en Rhône-Alpes, Lyon, ISARA, 68 p.
- Mundler, P., 2008, Les associations pour le maintien de l'agriculture paysanne en Rhône-Alpes : entre marché et solidarité, Ruralia, 20, pp 185-215.
- Papadopoulos, Y., 2003, Gouvernance et transformations de l'action publique : quelques notes sur l'apport d'une perspective historique, in Historicités de l'action publique, Paris, PUF, pp 119-135.
- Pecqueur, B. et J.B. Zimmerman, (Dir), 2004, Economie de proximités, Paris, Ed. Hermès, 264 p.
- Poulot, M., 2008, Le retour de l'agriculture dans la ville élargie. Vers la durabilité des territoires périurbains, HDR, Université Paris Ouest Nanterre La défense, 398 p.
- Prevel, M., 2007, L'usine à la campagne. Une ethnographie du productivisme agricole. L'Harmattan, 299 p.
- Praly, C., C. Chazoule, C. Delfosse, N. Bon et M. Cornee, 2009, La proximité pour analyser les circuits courts, Colloque de L'ASRDLF, Clermont-Ferrand, 6-8 juillet.
- Poulot-Moreau, M. et T. Rouyres, 2000, La ceinture maraîchère et horticole francilienne, entre production économique et production de paysage, Méditerranée, 95, 3-4, pp 54-57.
- Raymond, R, 2008, Agreements and controversies around the notion of territorial governance. A bibliographic review of a fashionable notion, International Journal of Sustainable Development, 11, 2-4, pp 115-137.
- Rieutort, L., 2009, Dynamiques rurales françaises et reterritorialisation de l'agriculture, L'information géographique, n° 1, pp 30-48.
- Vanier, M., 2008, Le pouvoir des territoires : essai sur l'interterritorialité, Paris, Economia, 160 p.
- Venn, L., M. Kneafsey, L. Cox, E Dowler et H. Tuomainen, 2006, Researching European 'alternative' food networks : some methodological considerations, Area Journal compilation Royal Geographical Society with The Institute of British Geographers, 38, 3, pp 248-258.

Notes

- 1 "Espaces agricoles, forestiers, naturels, qui sont accessibles au public ou le tolèrent, et voient ainsi se développer d'autres usages que leur vocation productive." (Vanier, 2008, p. 60)
- 2 Comprise comme « toute activité articulée sur un espace public et nécessitant une référence au bien commun » (Laborier et Trom, 2003)
- 3 La première AMAP a été créée par Denise et Daniel Vuillon, agriculteurs installés sur un exploitation dans la périphérie de Toulon et militants à ATTAC et à la Confédération Paysanne. Au cours d'un déplacement à New York, ils avaient assisté à une distribution de légumes dans le cadre d'un CSA pour environ 250 familles. De retour en France, c'est avec un groupe de militants qu'ils créent l'AMAP, pour au départ une quarantaine de personnes
- 4 Alliance Provence paysans – écologistes - consommateurs a déposé en 2003 les termes d'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne auprès de l'institut national de la propriété en en donnant la définition suivante : " Une AMAP réunit un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité autour d'un contrat dans lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production qui lui est livrée périodiquement à coût constant. Le producteur s'engage à fournir des produits de qualité dans le respect de la charte de l'agriculture paysanne ".
- 5 <http://www.reseau-amap.org/>

6 « *Les pratiques socio-économiques dont la finalité n'est pas la maximisation du profit, mais la réponse à des besoins tant sociaux qu'environnementaux non ou mal satisfaits par le marché ou la puissance publique.* »

7 Modèle développé par le syndicat minoritaire de gauche, la Confédération Paysanne

8 Socle commun des AMAP, MIRAMAP, décembre 2009

9 « L'engagement dans une AMAP correspond à l'aboutissement d'une réflexion plus large et se traduit par certaines attitudes et croyances partagées : discours critique sur le consumérisme, consommation alimentaire tournée vers les produits biologiques et/ou des produits issus des circuits courts, intérêt marqué par la convivialité et des échanges entre producteurs et consommateurs » (Mundler, 2008)

10 Thèse débutée en janvier 2010, financée par le Conseil Régional d'Auvergne, dirigée par Laurent Riuetort (Ceramc) et Sylvie Lardon (UMR Métafort) et encadrée par Salma Loudity (UMR Métafort).

11 Comprise comme la coordination entre acteurs et territoires hétérogènes.

12 Ce sont des consommateurs qui sont à l'origine de l'AMAP des Cheires. Pour d'autres AMAP, les membres fondateurs peuvent être des producteurs ou un groupe mixte de producteurs et de consommateurs.

13 Le 25 avril 2009 0 Vic-le-Comte, où une trentaine de personnes était présente.

14 Le 23 avril 2009 à Clermont-Ferrand

15 Période allant de la rencontre de quelques personnes jusqu'à la décision de créer un groupe de travail pour définir le projet.

16 Les ADASEA ont un rôle d'interface entre les agriculteurs, l'administration et les collectivités territoriales : elles informent, conseillent et accompagnent les agriculteurs dans l'élaboration de leurs dossiers d'aides publiques.

17 Fédération internationale d'agriculture biologique qui milite pour "une agriculture biologique, écologique, équitable et durable dans la biodiversité." Elle est composée de "consommateurs engagés pour un environnement de qualité, un monde sans OGM, sans OMC et sans AGCS dans un réseau alternatif et solidaire".

18 Fédération internationale d'agriculture biologique qui milite pour "une agriculture biologique, écologique, équitable et durable dans la biodiversité." Elle est composée de "consommateurs engagés pour un environnement de qualité, un monde sans OGM, sans OMC et sans AGCS dans un réseau alternatif et solidaire".

19 Période se déroulant de la conférence débat du 8 février 2008 et jusque à la première distribution, le 4 février 2009.

20 SI l'on croit la tendance à la territorialisation des politiques agricoles et le fait que l'agriculture constitue une compétence nouvelle des collectivités territoriales.

Pour citer cet article

Référence électronique

Marianne Chometon, « Émergence et registre d'action des associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) en périurbain : quel lien au territoire ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 11 Numéro 2 | septembre 2011, mis en ligne le 07 septembre 2011, Consulté le 15 mai 2012. URL : <http://vertigo.revues.org/11085> ; DOI : 10.4000/vertigo.11085

À propos de l'auteur

Marianne Chometon

Doctorante en géographie, CERAMAC/UMR METAFORT, INRA SAD, Campus des Cégeaux, BP50081, 24 avenue des Landais, 63172 AUBIERE CEDEX 1, France, Courriel : marianne.chometon@gmail.com

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumé / Abstract

L'agriculture dans les espaces périurbains a une place paradoxale : elle est mise en difficulté par le processus d'urbanisation tout en étant garante des aménités qui suscitent l'attrait pour de nouveaux habitants pour les espaces en périphérie des villes. Au travers d'une étude de cas exploratoire, nous avons cherché à comprendre quel rôle joue le territoire dans le processus d'émergence des AMAP dans ces situations périurbaines et comment il s'en trouve transformé dans son organisation spatiale et sociale.

L'étude du cas de l'AMAP des Cheires (Auvergne, France) montre que la reconnaissance du capital naturel comme ressource du territoire est un levier de l'action collective menée en vue de sa préservation. Le territoire local est d'abord l'objet des mécanismes de coordination entre les acteurs. Cependant, au fil du temps, les mobilisations collectives se pensent à une échelle plus globale. Les logiques d'action collective relèvent du " militantisme pragmatique " dans le sens où ces associations se font reconnaître en tant qu'acteur de l'agriculture au travers des actions concrètes qu'elles mettent en place.

Mots clés : action collective, local agriculture, circuits courts, périurbain, AMAP, militantisme pragmatisme

Agriculture, in periurban areas, is in an ambivalent situation : it is weak because of the urbanisation process and in the other hand it guarantees periurban' attractiveness. By a case study we search to understand how AMAP can support agriculture in these areas. The case of Cheires AMAP (Auvergne, France) shows that the support is visible at local level by assuring producers of outlets and at the regional level by sharing information with other AMAP in order to settle new producers.

Keywords : collective action, agriculture de proximité, periurban, short circuits, périurbain, AMAP, activism pragmatism